

Royaume du Maroc



*Ministère de l'Education Nationale et de
la Formation Professionnelle*

Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

- Education Nationale -

Projet de Performance



Année budgétaire 2016

SOMMAIRE

Introduction générale

Première PARTIE : Présentation du Ministère

1. Présentation succincte de la stratégie du ministère ;
2. Présentation des crédits prévisionnels du ministère au titre de l'année 2016 ;
3. Présentation des crédits prévisionnels du ministère par programme ;
4. Répartition régionale des crédits des programmes par Académies Régionales d'Education et de Formation.

Deuxième PARTIE : Présentation des programmes du Ministère

1. Programme 1 « Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership » :
 - a. Présentation de la stratégie du programme ;
 - b. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme ;
 - c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.
2. Programme 2 « Obligation de scolarité garantissant équité et qualité »
 - a. Présentation de la stratégie du programme ;
 - b. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme ;
 - c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.
3. Programme 3 « Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société » :
 - a. Présentation de la stratégie du programme ;
 - b. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme ;
 - c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.
4. Programme 4 « Education non formelle » :
 - a. Présentation de la stratégie du programme ;
 - b. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme ;
 - c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.

Conclusion

Introduction générale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la loi organique des finances, le ministère a adhéré à la première vague de cette réforme, encadré par la circulaire de la Primature n° 12/2001 du 25 décembre 2001. En 2005, ce fut l'élaboration du premier rapport genre qui accompagna la loi des finances avec la participation du ministère comme l'un des quatre départements pilote. En 2007, le ministère a intégré le processus de la globalisation des crédits. Ce qui permet aux ordonnateurs une plus grande flexibilité pour utiliser les crédits alloués avec la restructuration de la morasse budgétaire selon les programmes et l'élaboration de la morasse des indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs ciblés.

La deuxième vague de la mise en œuvre de cette réforme a été entamée en 2013 avec la circulaire du chef du gouvernement n°12/2013 du 23 septembre 2013 relative à la préparation du projet de loi des finances au titre de l'année 2014, en choisissant quatre départements ministériels préfigurateurs de cette réforme à savoir ceux de l'économie et des finances, l'éducation nationale, l'agriculture et le haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification.

Au titre de l'année budgétaire de 2014, le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (éducation nationale) a élaboré son projet de performance et a procédé à la restructuration de sa morasse budgétaire.

A l'horizon de la préparation de projet de loi des finances de 2015, la circulaire n° 06/2014 du 12 juin 2014 relative au lancement de la deuxième phase de la préfiguration de la loi organique des finances, a formalisé cette préfiguration à travers la détermination des orientations à satisfaire ainsi que la structuration des documents à présenter. En plus de l'implémentation de la programmation budgétaire triennale tout en élargissant le champ de cette préfiguration à cinq nouveaux départements ministériels à savoir le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique, le ministère de la justice et des libertés, le ministère des affaires étrangères et de la coopération, le ministère de la santé et le département de la formation professionnelle.

Au cours de la troisième phase de cette préfiguration et parallèlement à la préparation du projet de loi des finances de 2016, la circulaire du chef du Gouvernement n° 04/2015 du 18 juillet 2015, a réitéré les dispositions de la deuxième phase tout en élargissant cette préfiguration à sept autres départements ministériels à savoir le ministère délégué auprès du chef de gouvernement chargé

des affaires générales et de la gouvernance, le ministère délégué auprès du ministère de l'énergie des mines de l'eau et de l'environnement chargé de l'eau, le ministère de l'habitat et de la politique de la ville, le ministère de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, le ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social; et le département de la pêche maritime.

Dans ce cadre, le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (éducation nationale) a élaboré son projet de performance et a restructuré sa morasse budgétaire en intégrant les différentes nouveautés du système d'éducation et de formation.

Le présent projet de performance s'articule autour de deux parties :

Première PARTIE : Présentation du ministère

- Présentation succincte de la stratégie du ministère ;
- Présentation des crédits prévisionnels du ministère au titre de l'année 2016 ;
- Répartition régionale des crédits des programmes du ministère ;

Deuxième PARTIE : Présentation des programmes du ministère

Dans cette 2^{ème} partie, chaque programme sera analysé comme suit :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme ;
- Présentation des projets/actions relatifs au programme.

A noter que les quatre programmes retenus au niveau du ministère reflètent l'essence de la vision stratégique de réforme 2015-2030. Il s'agit de :

Programme 1 : Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership ;

Programme 2 : Obligation de scolarité garantissant équité et qualité ;

Programme 3 : Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société ;

Programme 4 : Education non formelle.

1^{ère} PARTIE :

Présentation de la Stratégie du Ministère

1. Présentation succincte de la stratégie du Ministère

Le Décret n ° 2.02.382, du 17 Juillet 2002 (6 Jomada I 1423) précise que Le ministère de l'éducation nationale élabore et met en œuvre, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire, les formations de BTS et les classes préparatoires aux grandes écoles, et assure, dans la limite de ses attributions, le contrôle de l'Etat sur l'enseignement scolaire privé.

Il est chargé également d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'éducation pour tous au profit des enfants non scolarisés ou déscolarisés.

En plus, Le ministère de l'éducation nationale est chargé de veiller à l'organisation de ses structures administratives et à la répartition des ressources qui sont mises à sa disposition en tenant compte des priorités et objectifs nationaux.

En outre, l'éducation acquiert une importance nationale, en raison de son rôle et son impact sur la formation des générations et de leur contribution à édifier la nation. De ce fait, elle a été érigée en deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale.

Ainsi, les discours et les orientations royales ont souligné la priorité du système de l'éducation et de la formation au Maroc et la nécessité de revoir les approches et les méthodes adoptées afin de les intégrer dans une politique éducative performante ayant une logique de continuité :

- discours de la révolution du Roi et du Peuple du 20 Aout 2013 ;
- discours de la révolution du Roi et du Peuple du 20 Aout 2014 ;
- le message royal adressé aux participants à la cinquième édition du sommet mondial de l'entrepreneuriat tenue le 20 novembre 2014 ;
- discours de la fête du trône du 30 juillet 2015.

La Constitution de 2011 stipule :

- dans son article 31 : que « L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits :
 -
 - À une éducation moderne, accessible et de qualité ;

- À l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables ;
- À la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ; » ;
- dans son article 32 : que « ...L'enseignement fondamental est un droit de l'enfant et une obligation de la famille et de l'Etat ».

Dans ce contexte, il est à noter que le projet de réforme de l'école marocaine tire ses orientations de la charte nationale d'éducation et de formation ainsi que les différentes évaluations effectuées dans ce sens.

Il est à signaler que d'autres textes juridiques et réglementaires régissent le système d'éducation et de formation. Parmi ces textes, le Dahir n° 1.00.200 portant loi n° 04-00 du 25 mai 2000 modifiant et complétant le dahir n° 1.63.071 sur l'obligation de scolarité qui stipule que l'enseignement fondamental constitue un droit et une obligation pour tous les enfants marocains des deux sexes ayant atteint l'âge de 6 ans. L'Etat marocain s'engage à assurer à ses enfants cet enseignement gratuitement dans le plus proche établissement d'enseignement public de leur lieu de résidence. Les parents et les tuteurs s'obligent de leur part à faire suivre cet enseignement à leurs enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 15 ans révolus.

De son côté, Le programme gouvernemental dans le volet relatif à l'éducation et à la formation a exprimé la nécessité de mettre l'établissement scolaire au cœur des préoccupations, le renforcement de la gouvernance du système éducatif et de la promotion des rôles de l'école nationale.

L'objectif principal du système éducatif marocain est désormais d'atteindre les normes internationales en matière de qualité de l'éducation, tout en mettant l'apprenant au cœur du système d'éducation et de formation et en assignant les autres piliers du système à son service, à travers :

- Des apprentissages recentrés sur les connaissances de base, permettant de favoriser l'épanouissement de l'élève ;
- Des établissements de qualité offrant à l'élève un environnement de travail propice à l'apprentissage ;

- La restructuration des cycles d'enseignement préscolaire, primaire, collégial et qualifiant ;
- L'intégration graduelle de l'éducation préscolaire ;
- L'amélioration des curricula, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation et de l'orientation ;
- Des enseignants travaillant dans des conditions optimales et maîtrisant les méthodes et les outils pédagogiques nécessaires ;
- Ainsi que le renforcement et le perfectionnement de l'enseignement des langues.

En outre, le conseil supérieur de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) a rendu public la vision stratégique de réforme qui s'étend sur la période 2015-2030 et qui a été subdivisée en court, moyen et long termes. Elle a ciblé les cohortes actuelles et celles à venir. C'est une période suffisante pour obtenir des résultats significatifs, faire des évaluations fiables et améliorer durablement la qualité de l'École.

Le conseil considère que la réussite de la réforme est une responsabilité partagée entre la société, l'Etat et les différentes parties prenantes aussi bien les acteurs que les bénéficiaires, c'est pourquoi le conseil recommande la traduction du contenu de la vision stratégique de réforme sous forme d'une loi-cadre adoptée par le parlement, qui fera foi d'un contrat national engageant l'ensemble des forces citées dans sa mise en œuvre et le suivi régulier de son parcours et de ses réalisations.

Cette vision est fondée sur les constantes constitutionnelles de la nation marocaine que sont la religion musulmane, l'intégrité territoriale, la monarchie constitutionnelle, le choix démocratique, l'identité marocaine unifiée dans la diversité de ses composantes, ouverte sur le monde et mue par les valeurs de la modération et de la tolérance, et la juste corrélation entre le sens de l'appartenance et celui du dialogue des cultures, des civilisations et des principes de droits de l'homme.

En somme, les principaux objectifs de la réforme peuvent être résumés ainsi :

- Le passage de la logique de la transmission linéaire du savoir et de la mémorisation à une logique de l'apprentissage, du développement du sens de la critique, de la construction du projet personnel, de l'acquisition des langues, des connaissances et des compétences, des valeurs et des technologies numériques ;

- L'amélioration continue du rendement interne et externe de l'École ;
- La création des conditions favorables pour que l'École puisse remplir les missions de socialisation, d'éducation aux valeurs nationales et universelles, d'enseignement et d'apprentissage, de formation et d'encadrement, de recherche et d'innovation, de qualification à l'intégration socioculturelle et à l'insertion économique et enfin d'adéquation continue des programmes et des formations avec les besoins des nouveaux métiers et des métiers de l'avenir et d'une manière générale, avec les exigences du développement durable du pays.

Cette vision stratégique a pour finalité la mise en place d'une école nouvelle dont les principaux fondements sont :

- l'équité et l'égalité des chances ;
- la qualité pour tous ;
- la promotion de l'individu et de la société ;
- leadership efficient et une nouvelle conduite du changement.

En effet, la vision stratégique est développée à travers quatre chapitres à savoir :

Chapitre 1 : pour une école de l'équité et de l'égalité des chances, La généralisation de l'enseignement fondée sur l'égalité des chances est un enjeu politique et sociétal déterminant pour la réalisation de l'équité, tant au niveau socio-éducatif qu'au niveau du genre, pour l'éradication des divers types de disparités, et pour le développement d'une société inclusive et solidaire.

Chapitre 2 : pour une école de qualité pour tous, Rehausser la qualité de l'école, ses prestations et son rendement est devenu un impératif incontournable dans la réforme. La finalité de ce travail est d'élever la qualité, selon un référentiel national à construire, pour aboutir à une École attractive, utile et à même de remplir pleinement les missions et fonctions définies dans la vision stratégique.

Chapitre 3 : pour une école de la promotion de l'individu et de la société, L'édification de l'école de l'intégration de l'individu, de la promotion et du progrès social est à la fois un choix stratégique dans la feuille de route de la réforme de l'éducation et l'une de ses grandes finalités.

C'est pour cette raison que la vision stratégique que propose le Conseil insiste sur le besoin de pérenniser et de conforter les constantes et les valeurs religieuses et nationales de notre pays, de son identité plurielle et de sa diversité culturelle.

Elle confirme aussi l'importance d'enraciner les valeurs de la démocratie, de la citoyenneté et du comportement civique.

La vision insiste par ailleurs sur l'adéquation de la formation avec les besoins économiques du pays et les métiers nouveaux et d'avenir ainsi qu'avec les différentes exigences de l'intégration socioculturelle et d'une bonne insertion économique.

Chapitre 4 : pour un leadership efficient et une nouvelle conduite du changement, Une bonne conduite du changement requiert l'appropriation de l'esprit du changement, de la volonté d'innover et de la méthode dans l'action et la gestion à toutes les échelles et aux diverses composantes de l'école.

Une bonne conduite du changement repose sur de hautes compétences humaines au niveau de la gestion, de la communication et de la mise en œuvre des mesures appropriées. Ces compétences doivent pouvoir rendre compte régulièrement des réalisations de la réforme et évaluer leurs résultats. Elles seront appuyées par des structures et des dispositifs à même de développer la dynamique recherchée au niveau national et régional.

Ces chapitres renferment 23 leviers comme suit :

Chapitre I : Pour une école de l'équité et de l'égalité des chances

Levier 1 : Mettre en œuvre le principe de l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation ;

Levier 2 : Obligation et généralisation de l'enseignement préscolaire ;

Levier 3 : Discrimination positive en faveur des milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires ;

Levier 4 : Garantie du droit d'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la formation pour les personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques ;

Levier 5 : Garantie aux apprenants d'un apprentissage continu et durable et de la construction du projet personnel et d'insertion ;

Levier 6 : Doter les institutions d'éducation et de formation de l'encadrement, des équipements et du soutien nécessaires ;

Levier 7 : Mettre en place une école performante et attractive ;

Levier 8 : L'enseignement privé, un partenaire de l'enseignement public dans la généralisation et la réalisation de l'équité.

Chapitre II : Pour une école de qualité pour tous

Levier 9 : Rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion : premier préalable pour l'amélioration de la qualité ;

Levier 10 : Structuration plus cohérente et plus flexible des composantes et des cycles de l'École marocaine ;

Levier 11 : Institutionnalisation des passerelles entre les divers cycles d'éducation et de formation ;

Levier 12 : Développement d'un modèle pédagogique ouvert, diversifié, performant et novateur ;

Levier 13 : Maîtrise des langues enseignées et diversification des langues d'enseignement ;

Levier 14 : Promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation ;

Levier 15 : Pour une gouvernance performante du système d'éducation et de formation.

Chapitre III : Pour une école de la promotion de l'individu et de la société

Levier 16 : Adéquation des apprentissages et des formations aux besoins du pays, aux métiers d'avenir et à la capacité d'insertion ;

Levier 17 : Consolidation de l'intégration socioculturelle ;

Levier 18 : Edification d'une société citoyenne, démocratique et égalitaire ;

Levier 19 : Apprendre tout au long de la vie ;

Levier 20 : Implication active dans l'économie et la société du savoir ;

Levier 21 : Consolidation de la place du Maroc parmi les pays émergents.

Chapitre IV : Pour un leadership efficace et une nouvelle conduite du changement

Levier 22 : Une mobilisation sociétale pérenne ;

Levier 23 : Un leadership énergique et des capacités managériales efficaces pour les différents paliers de l'école.

Parallèlement à l'élaboration du conseil supérieur d'éducation et de la formation et de la recherche scientifique de la nouvelle vision stratégique de réforme, le ministère a élaboré un portefeuille des mesures prioritaires et ce dans le cadre de la mise en place du nouveau projet éducatif. Ce processus est réalisé dans un cadre participatif, de concertation élargie avec toutes les parties prenantes à partir d'un diagnostic préalable et une analyse fine qui aboutiront à des propositions pratiques et réalisables.

Ainsi, sept principales phases caractérisent ce processus d'élaboration du nouveau projet éducatif :

- 1^{ère} phase : réflexion préliminaire à partir des éléments préalables de diagnostic, d'analyse et de propositions de solutions ;
- 2^{ème} phase : organisation de rencontres de concertation avec les acteurs et les partenaires dans les quatre paliers du système éducatif (central, régional, provincial et local) ;
- 3^{ème} phase : coordination avec le CSEFRS et intériorisation/intégration de ses orientations stratégiques, de ses propositions et de ses recommandations. Cette étape a permis de présenter la première version du projet éducatif ;
- 4^{ème} phase : partage sur cette première version du projet éducatif avec les différents acteurs et partenaires ;
- 5^{ème} phase : approbation du projet éducatif ;
- 6^{ème} Phase : élaboration d'un cadre opérationnel et financier du projet éducatif aux niveaux national, régional, et provinciale. En plus, des outils de pilotage seront proposés et mis en œuvre ;
- 7^{ème} phase : mise en place des mécanismes de contractualisation et de pilotage. Ces mécanismes concerneront deux niveaux le service central avec les AREF d'une part et entre ces dernières et les Délégations Provinciales d'autre part.

Il est à noter que le ministère a mis en place un portefeuille de mesures prioritaires pour l'amélioration de la performance du système éducatif en vue de préparer un environnement adéquat aux programmes, qui seront déclinés à partir de la nouvelle réforme, ce portefeuille de mesures prioritaires est structuré selon les axes suivants :

1) Maîtrise des apprentissages de bases :

- Nouveau cursus pour les quatre premières années du primaire ;
- Seuils de passage entre les cycles.

2) maîtrise des langues étrangères :

- Renforcement des langues étrangères au secondaire collégial et changement du modèle d'apprentissage ;
- Sections internationales du baccalauréat marocain.

3) Intégration de l'enseignement général et de la formation professionnelle :

- Parcours de découverte des métiers ;
- Parcours collégial professionnel ;
- Baccalauréat professionnel ;
- Amélioration du système d'orientation scolaire et professionnelle.

4) Compétences transversales et épanouissement personnel :

- Etablissements d'épanouissement par les langues et les activités culturelles, artistiques et sportives ;
- Entrepreneuriat et esprit d'initiative.

5) amélioration de l'offre scolaire :

- Réhabilitation des établissements scolaires ;
- Extension de l'offre scolaire ;
- Ecoles associées ;
- Enseignement préscolaire.

6) Encadrement pédagogique :

- Accompagnement et formation par l'action ;
- Amélioration de la formation initiale.

7) Gouvernance :

- Management des écoles ;
- Décentralisation effective ;
- Statut particulier du personnel de l'éducation et de la formation.

8) Moralisation de l'école :

- Intégrité à l'école et valeurs.

En somme, la vision stratégique élaborée par le conseil supérieur d'éducation et de la formation et de la recherche scientifique est considérée comme étant une feuille de route avec des entrées systémiques et des leviers pertinents pour le renouvellement du système éducatif.

A noter que la mise en place de cette réforme est passée par deux principales opérations :

- La mise en œuvre des mesures prioritaires élaborées par le ministère à la lumière des résultats des concertations autour de l'école marocaine, sachant que ces mesures rentrent dans le cadre des projets émanant de la vision stratégique de réforme ;
- La détermination des projets émanant de la vision stratégique de réforme à travers en les traduisant à des opérations claires et fines permettant une mise en œuvre effective, harmonisée et globale de la vision.

2. Présentation des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016:

Le tableau suivant présente les crédits du Ministère au titre de l'année 2016 (en millions de DH):

	PLF 2016			TOTAL	LF 2015	% PLF 2016/LF 2015
Dépenses	BG	CST	SEGMA			
Personnel	38 868			38 868	39 751	97,78%
MDD	3 866			3 866	3 865	100,03%
Inv. (CP)	2 630			2 630	2 300	114,35%
TOTAL	45 364			45 364	45 916	98,80%

A noter que le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle accorde chaque année :

- Une subvention à la fondation Mohammed VI, qui est de l'ordre de 778 millions de DH au titre de l'année 2016 représentant plus de 20,12% du chapitre matériel et dépenses diverses du ministère. Cette subvention est logée dans le budget du MENFP mais gérée par la fondation ce qui signifie que le ministère n'est pas redevable en termes de reddition des comptes de ces crédits.
- Une subvention au SEGMA qui est de l'ordre de 1,5 millions de DH au titre de 2016 ;

En plus, le ministère alloue à l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme les crédits suivants :

- Pour le chapitre du personnel, un montant de 7,737 millions de DH ;
- Pour le chapitre matériels et dépenses diverses, un montant de 7,6 millions de DH ;
- Pour le chapitre investissement, un montant de 123 millions de DH.

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 par programme:

Tableau 2: Récapitulatif des crédits prévisionnels du ministère par programme (en millions de DH):

Programmes du Ministère	BG 2016			TOTAL BG	LF 2015	% PLF 2016/LF 2015	CAS	SEGMA	TOTAL
	Personnel ¹	MDD	INV (CP)						
Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership	2 631	1 389	631	4 651	4375,5	106%			4 651
Obligation de scolarité garantissant équité et qualité	26 147	1 790	1 372	29 309	29 957	98%			29 309
Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société	10 076	661	465	11 202	11 380	98%			11 202
Education non formelle	14	18	39	71	72	99%			71
TOTAL	38 868	3 858	2 507	45 233	45 787	99%			45 233

¹ La répartition du chapitre personnel sur les différents programmes est basée sur les orientations du MEF dans cette phase de préfiguration. La morasse budgétaire n'a pas pris en compte cette répartition.

4. Présentation des crédits par régions (académies régionales d'éducation et de formation) au titre de l'année 2016

Programme 1 : Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership

Régions	BG			SEGMA	CAS	Total
	Chap Personnel ¹	Chap MDD	Chap Inv			
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	2 630 520 000	22 177 000	5 106 000			
L'oriental		16 757 000	4 924 000			
Fès - Meknès		24 869 000	5 089 000			
Rabat - Salé- Kénitra		22 601 000	6 692 000			
Béni Mellal- Khénifra		15 180 000	4 369 000			
Casablanca- Settat		36 648 000	6 084 000			
Marrakech - Safi		25 839 000	4 961 000			
Darâa - Tafilalet		14 130 000	3 815 000			
Souss - Massa		17 668 000	4 323 000			
Guelmim - Oued Noun		7 043 000	3 105 000			
Laâyoune - Sakia El Hamra		6 507 000	1 577 000			
Dakhla-Oued Eddahab		3 439 000	94 000			
Total	2 630 520 000	212 858 000	50 139 000			

¹ Le total des crédits du chapitre personnel a été intégré aux régions du fait que la partie relevant de l'administration centrale est négligeable.

Programme 2 : Obligation de scolarité garantissant équité et qualité

Régions	BG			SEGMA	CAS	Total
	Chap Personnel ¹	Chap MDD	Chap Inv			
Tanger- Tétouan- Al Hoceima	26 146 753 000	182 330 000	224 331 000			
L'oriental		146 812 000	111 403 000			
Fès - Meknès		253 560 000	158 059 000			
Rabat - Salé- Kénitra		197 119 000	147 682 000			
Béni Mellal- Khénifra		147 824 000	89 383 000			
Casablanca- Settat		220 181 000	109 023 000			
Marrakech - Safi		257 537 000	169 596 000			
Darâa - Tafilalet		140 405 000	75 374 000			
Souss - Massa		161 268 000	83 180 000			
Guelmim - Oued Noun		39 800 000	25 415 000			
Laâyoune - Sakia El Hamra		21 694 000	19 693 000			
Dakhla-Oued Eddahab		6 693 000	4 891 000			
Total	26 146 753 000	1 775 223 000	1 218 030 000			

¹ Le total des crédits du chapitre personnel a été intégré aux régions du fait que la partie relevant de l'administration centrale est négligeable.

Programme 3 : Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société

Régions	BG			SEGMA	CAS	Total
	Chap Personnel ¹	Chap MDD	Chap Inv			
Tanger -Tétouan -Al Hoceima	10 076 458 000	52 058 000	62 294 000			
L'oriental		45 566 000	31 765 000			
Fès - Meknès		91 723 000	48 105 000			
Rabat - Salé- Kénitra		76 301 000	54 563 000			
Béni Mellal- Khénifra		48 906 000	31 850 000			
Casablanca- Settat		97 825 000	34 103 000			
Marrakech - Safi		78 701 000	46 336 000			
Darâa - Tafilalet		38 726 000	24 051 000			
Souss - Massa		60 598 000	36 573 000			
Guelmim - Oued Noun		17 087 000	11 139 000			
Laâyoune - Sakia El Hamra		9 299 000	10 807 000			
Dakhla-Oued Eddahab		3 862 000	2 905 000			
Total	10 076 458 000	620 652 000	394 491 000			

¹ Le total des crédits du chapitre personnel a été intégré aux régions du fait que la partie relevant de l'administration centrale est négligeable.

Programme 4 : Education Non Formelle

Régions	BG 2015			SEGMA	CAS	Total
	Chap Personnel ¹	Chap MDD	Chap Inv			
Tanger- Tétouan -Al Hoceima	14 268 000	680 000	4 210 000			
L'oriental		600 000	3 440 000			
Fès - Meknès		680 000	4 100 000			
Rabat - Salé- Kénitra		450 000	2 840 000			
Béni Mellal- Khénifra		530 000	2 540 000			
Casablanca- Settat		700 000	3 700 000			
Marrakech - Safi		600 000	3 440 000			
Darâa - Tafilalet		355 000	1 900 000			
Souss - Massa		440 000	2 450 000			
Guelmim - Oued Noun		38 000	216 000			
Laâyoune - Sakia El Hamra		87 000	750 000			
Dakhla-Oued Eddahab		40 000	270 000			
Total	14 268 000	5 200 000	29 856 000			

¹ Le total des crédits du chapitre personnel a été intégré aux régions du fait que la partie relevant de l'administration centrale est négligeable.

5 Programmation budgétaire triennale 2016-2018

Tableau 4 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par nature de dépense (en millions de DH):

	2015 LF	2016 Projections initiales	2016 PLF	2017 Projections initiales	2017 Projections révisées	2018 Projections initiales
Dépenses de fonctionnement	43 616		42 734			
Dépenses de personnel	39 751		38 868			
Dépenses de MDD	3 865		3 866			
Budget Général						
SEGMA ¹						
CAS						
Dépenses d'investissement	2 300		2 630			
Budget Général	2 300		2 630			
SEGMA						
CAS						
Total	45 916		45 364			

¹ N'intègre pas les subventions issues du budget général de l'Etat.

Tableau 5 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par programme

	2015 LF	2016 Projections initiales	2016 PLF	2017 Projections initiales	2017 Projections révisées	2018 Projections Initiales
Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership	4 375,5		4 651			
Budget Général	4 375,5		4 651			
SEGMA ¹						
CAS						
Obligation de scolarité garantissant équité et qualité	29 957		29 309			
Budget Général	29 957		29 309			
SEGMA						
CAS						
Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société	11 380		11 202			
Budget Général	11 380		11 202			
SEGMA						
CAS						
Education non formelle	72		71			
Budget Général	72		71			
SEGMA						
CAS						
TOTAL	45 787		45 233			

Observation : les crédits inscrits sur le tableau ci-dessus n'intègrent pas les crédits alloués à l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme.

¹ N'intègre pas les subventions issues du budget général de l'Etat.

2^{ème} PARTIE :

Présentation des programmes du Ministère

Programme 1 : Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership

1. La stratégie du programme 1: Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Le programme concourt d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions support du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (éducation nationale).

Il vise l'amélioration de la gouvernance au sein du ministère pour plus de performance et d'efficacité dans l'optimisation des ressources humaines et financières ainsi que dans la maîtrise des dispositifs de gestion institutionnelle de l'administration centrale, des académies régionales et des délégations provinciales.

Le ministère focalisera ses efforts dans ce programme sur ce qui suit :

- La mise en place et le renforcement des organes de gestion institutionnelle au niveau de l'administration centrale, des académies régionales et des délégations provinciales ;
- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information 2012-2016 ;
- L'encouragement de l'investissement dans le secteur de l'enseignement privé et son intégration dans la carte scolaire ;
- Le renforcement des compétences des ressources humaines « RH » (enseignants et administratifs) pour garantir une meilleure qualité d'apprentissage ;
- L'amélioration de l'environnement et des conditions de travail des RH afin qu'elles soient plus stimulantes et plus motivantes ;
- Le développement de la communication interne et externe et le renforcement des mécanismes de partenariat et de coopération ;
- L'institutionnalisation effective et opérationnelle de la contractualisation entre le ministère, les académies régionales et les délégations provinciales.

Dans le cadre de l'ouverture sur les partenaires et afin d'élargir et d'améliorer l'offre scolaire, le ministère a contribué au financement de plusieurs conventions avec certaines régions et provinces.

b. Responsable de programme

Monsieur le Secrétaire Général du ministère.

c. Acteurs de pilotage

- Les directeurs et les responsables des structures d'administration centrale ;
- Les directeurs des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) ;
- Les délégués provinciaux ;
- Les directeurs des établissements scolaires et des centres de formation.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Plusieurs objectifs sont destinés à ce programme, il s'agit de :

- L'amélioration de la gestion des ressources humaines ;
- L'amélioration de la gouvernance du système Educatif ;
- L'extension l'offre et l'amélioration de la qualité de l'enseignement privé ;
- La réussite des grands événements de l'année scolaire : rentrée scolaire et examens certificatifs.

Objectif 1: Amélioration de la gestion des Ressources Humaines

Indicateur 1.1.1: pourcentage des enseignants réalisant leurs temps de service

Unité	2014	2015	2016	2017
	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Pourcentage des enseignants réalisant leurs temps de service au primaire	96,4%	96,6%	96,8%	96,9%
Pourcentage des enseignants réalisant leurs temps de service au collégial	81,4%	82%	82,5%	82,7%
Pourcentage des enseignants réalisant leurs temps de service au qualifiant	84,6%	85,7%	85,8%	85,9%

Précisions méthodologiques :

Définition : nombre d'enseignants exerçant la charge horaire réglementaire complète rapportée au nombre total d'enseignants du même cycle.

Objet : mesurer le taux de réalisation de la charge horaire réglementaire par les enseignants (le bon emploi des enseignants).

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'enseignants exerçants la charge horaire réglementaire par l'effectif total des enseignants au niveau de chaque cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification (DSSP) ;
- Direction chargée de l'enseignement technique et de la vie scolaire ;
- AREF et DP.

Indicateur 1.1.2 : Ratio du personnel bénéficiant de la formation continue

Cet indicateur sera pris en compte pour mesurer le taux des cadres pédagogiques et des cadres administratifs bénéficiaires de la formation continue.

Précisions méthodologiques :

Définition : nombre du personnel (enseignants et administratifs) ayant bénéficié de la formation continue rapporté au nombre total d du personnel.

Objet : renseigne sur l'effort déployé pour assurer le développement des compétences du personnel du ministère.

Méthode de calcul : Diviser le nombre du personnel ayant bénéficié de la formation continue par l'effectif total du personnel, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Unité centrale de la formation des cadres ;
- AREF et DP.

Indicateur 1.1.3 : Ratio inspecteur par enseignants

Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision	2018 Prévision
Ratio inspecteur par enseignants au primaire	176	180	183	172	150
Ratio inspecteur par enseignants au secondaire	80	82	84	80	77

Précisions méthodologiques :

Définition : le nombre des enseignants par inspecteur.

Objet : mesurer le taux d'encadrement pédagogique.

Méthode de calcul : diviser le nombre des enseignants par le nombre des inspecteurs.

Sources de données

- Inspection générale des affaires pédagogiques (IGAP) ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur est tributaire du nombre de postes budgétaires alloués au corps des inspecteurs base du lancement du concours d'accès au centre de formation des inspecteurs de l'enseignement.

Objectif 2 : Amélioration de la gouvernance du système Educatif

Indicateur 1.2.1 : Nombre de contrats programmes signés entre les AREF et le ministère

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisation	Réalisation	Prévision	Prévision	Prévision
Nombre de contrats programmes signés entre les AREF et le ministère	-	-	-	12	12

Précisions méthodologiques :

Définition : il s'agit du nombre de contrats programmes formel (signés) entre l'administration centrale et les AREF. En principe, il est prévu d'avoir un contrat programme signé par AREF.

Objet : préciser le niveau de contractualisation au sein du ministère.

Sources de données :

- Direction des affaires générales, du budget et du patrimoine (DAGBP) ;
- Direction des affaires juridiques et de contentieux (DAJC) ;
- Autres directions centrales ;
- AREF.

Commentaire :

Il est à noter que la mise en place du nouveau découpage régional, le nombre des académies régionales sera réduit à 12 AREF, d'où le nombre de contrats qui sera signés se limitera à 12 contrats.

Indicateur 1.2.2 : Taux des établissements disposant d'un projet d'établissement en action

Cet indicateur sera pris en compte pour mesurer le taux des établissements disposant d'un projet d'établissement en action. Dans ce cadre, la stratégie nationale du projet d'établissement a été adoptée et des contrats projets d'établissements dans une nouvelle version ont été signés entre

certaines directeurs d'établissements et des délégués provinciaux en présence des deux ministres en octobre 2015.

Précisions méthodologiques :

Définition : Un Projet d'établissement (PE) est une démarche par laquelle les membres d'un établissement se projettent dans une vision unificatrice. Cette vision se réalise grâce à un plan d'amélioration scolaire centré sur les apprentissages des élèves.

Le PE est élaboré dans une approche participative entre les cadres de l'établissement scolaire tenant compte d'un diagnostic, priorisation des activités, planification des actions à réaliser et la détermination d'un processus de suivi et d'évaluation.

Le PE est soumis à la validation de la délégation provinciale et l'académie régionale.

Objet : assurer la qualité des enseignements et la promotion de la vie scolaire.

Méthode de calcul : diviser le nombre des établissements disposant d'un projet d'établissement en action sur l'ensemble des établissements du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction chargée de l'enseignement technique et de la vie scolaire ;
- AREF et DP.

Commentaire :

Il est à signaler qu'au titre de l'année 2015, une base de données sera constituée pour le suivi de la mise en œuvre des projets d'établissements, ce qui permettra de renseigner les données relatives au PE.

Objectif 3: Etendre l'offre et améliorer la qualité de l'enseignement privé

Indicateur 1.3.1 : Part de la contribution de l'enseignement privé en termes d'élèves dans différents cycles

Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision	2018 Prévision
Part de participation de l'enseignement privé dans le préscolaire	91%	91%	-	-	-
Part de participation de l'enseignement privé dans le primaire	14,3%	15,2%	15,6%	16,2%	16,8%
Part de participation de l'enseignement privé dans le collégial	7,8%	8,4%	9,2%	10,2%	11,3%
Part de participation de l'enseignement privé dans le qualifiant	8,4%	8,8%	9,3%	9,8	10,4%

Précisions méthodologiques

Définition : il s'agit de la part des élèves de l'enseignement privé d'un cycle donné par rapport au total des élèves (public et privé) du même cycle d'enseignement.

Objet : mesurer la participation de l'enseignement privé.

Méthode de calcul: diviser le nombre des élèves de l'enseignement privé d'un cycle donné par le total des effectifs d'élèves (public et privé) du même cycle d'enseignement, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données

- DSSP ;
- Direction chargée de la promotion de l'enseignement privé ;
- AREF et DP.

Commentaire :

Les effectifs totaux des élèves dans le secteur d'enseignement privé s'élèvent respectivement par cycle en 2015 à 610 868 au primaire, 136 914 au secondaire collégial et 85 125 au secondaire qualifiant.

Indicateur 1 4 2 : nombre des enseignants du privé bénéficiaires de la formation continue

Cet indicateur sera pris en compte pour calculer le nombre d'enseignants du privé bénéficiaires de la formation continue.

Précisions méthodologiques :

Définition : le nombre des enseignants de l'enseignement privé ayant bénéficié de la formation continue.

Objet : renforcer les compétences des enseignants de l'enseignement privé.

Méthode de calcul : recenser le nombre des enseignants du privé ayant bénéficié de la formation continue.

Sources de données :

- Direction de la promotion de l'enseignement privé et du préscolaire ;
- Unité chargée de la formation des cadres ;
- AREF et DP.

Objectif 4 : Réussir les grands événements de l'année scolaire : rentrée scolaire et examens certificatifs

Indicateur 1.4.1 : Effectifs des élèves par cycle

Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision
effectif total des élèves au primaire	4 030 000	4 038 268	4 018 000	4 011 000
effectif total des élèves au collégial	1 618 000	1 626 970	1 716 000	1 705 000
effectif total des élèves au qualifiant	988 000	974 470	1 102 000	1 105 000
effectif total des élèves au post secondaire	11 771	12 690	14 243	16 022
Total	6 674 771	6 652 398	6 850 243	6 837 022

Précisions méthodologiques :

Définition : le nombre des élèves inscrits aux différents cycles d'enseignement chaque année.

Objet : il permet d'appréhender l'évolution des effectifs des élèves au niveau des trois cycles ainsi que les projections.

Méthode de calcul : recenser les effectifs des élèves inscrits au cours de l'année scolaire.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

L'indicateur est tributaire des données démographiques de la population scolarisable fournies par le haut-commissariat au plan.

Indicateur 1.4.2 : Effectifs des élèves à la première année de chaque cycle

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations
Effectifs des élèves à la première année du primaire	723 239	731 560
Effectifs des élèves à la première année du collégial	547 770	550 148
Effectifs des élèves à la première année du qualifiant	317 444	326 099

Précisions méthodologiques :

Définition : Le nombre des élèves inscrits au niveau de la première année de chaque cycle.

Objet : permettre d'appréhender l'évolution des effectifs des élèves au niveau de la 1^{ère} année scolaire de chaque cycle, ainsi que les projections.

Méthode de calcul : recenser les effectifs des élèves inscrits au niveau de la première année de chaque cycle.

Sources de données

- DSSP ;
- AREF ;
- DP et établissements scolaires.

Limites de l'indicateur :

L'indicateur est tributaire des données démographiques de la population scolarisable et du taux de détention des élèves dans les différents cycles.

Indicateur 1.4.3 : L'effectif des candidats aux examens certificatifs par cycle

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions
Effectifs des candidats aux examens certificatifs au primaire	612 289	620 000	630 000	635 000
Effectifs des candidats aux examens certificatifs au collégial	534 187	549 000	560 000	570 000
Effectifs des candidats aux examens certificatifs au qualifiant	493 285	507 000	510 000	515 000
Effectifs des candidats libres aux examens certificatifs au qualifiant	165 546	197 000	235 000	280 000

Précisions méthodologiques :

Définition : Il s'agit de l'effectif des élèves de l'enseignement public, parmi les candidats scolarisés et présents aux examens certificatifs au niveau des trois cycles.

Objet : recenser l'effectif des élèves présents lors des examens certificatifs.

Méthode de calcul : le nombre des élèves présents aux examens certificatifs parmi les candidats scolarisés au niveau des trois cycles.

Sources de données :

- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies /CNEE ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur est, le plus souvent, biaisé par le nombre des candidats libres qui s'absentent le jour des examens.

Commentaire :

L'absentéisme des candidats libres a un impact direct sur le budget alloué à cette opération.

Indicateur 1.4.4 : Taux de remplacement des départs à la retraite

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Taux de remplacement des départs à la retraite	63,41%	58,83%	51,68%	- ¹	- ²

Précisions méthodologiques :

Définition : Il s'agit de comparer le nombre des nouvelles recrues par rapport aux départs à la retraite.

Objet : savoir le taux de remplacement des départs à la retraite.

Méthode de calcul : diviser le nombre des nouveaux recrues sur le nombre des départs à la retraite, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction des ressources humaines et de la formation des cadres ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne donne pas une idée claire sur le déficit en termes de nombre de fonctionnaires, surtout le nombre des enseignants.

Commentaire :

S'agissant des prévisions au titre des années 2017 et 2018, ce taux de remplacement des départs à la retraite est tributaire de nombre de postes budgétaires consacrés au ministère.

Il est à noter que le nombre des départs à la retraite pour ces deux années respectivement est de 15 046 et 16 000 fonctionnaires.

¹ Voir le commentaire de cet indicateur.

² Voir le commentaire de cet indicateur.

3. Présentation des projets/actions relatifs au programme de pilotage, gouvernance et renforcement du leadership :

Comme indiqué dans l'introduction, le ministère a mis en place un portefeuille de mesures prioritaires pour améliorer la gouvernance du système éducatif à court et moyen terme. Les mesures du programme « pilotage, gouvernance et renforcement du leadership » se présentent comme suit :

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Ecoles associées	• Créer une offre privée complémentaire et non alternative avec l'offre publique ; • Favoriser l'apparition d'un nouveau modèle économique et pédagogique de l'enseignement scolaire privé ; • Satisfaire/solvabiliser aussi bien la demande que l'offre et permettre plus d'équité dans l'accès à l'école ; • Encourager l'émergence de réseaux scolaires privés associés et contractuels avec l'État.	• Préparation et lancement de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI)- phase pilote ; • Signature des conventions de partenariat - phase pilote.
Amélioration de la formation initiale	• Rendre effective la formation de base sur 3 ans ; • Renforcer l'action du Cycle de Qualification des Enseignants (CQE) ; • Transformer le stage de titularisation, en un vrai espace d'acquisition du métier d'enseignant ; • Améliorer l'efficacité de la sélection des meilleurs profils à travers le concours l'accès au CQE ; • Améliorer la fiabilité de l'examen de sortie du CQE ; • Encadrer et améliorer l'organisation des concours d'Agrégation (Cycle de Préparation à l'Agrégation (CPA)) ; • Étendre le réseau des CPA dans les CRMEF ; • Mettre en place un cycle de formation des cadres de l'administration pédagogique ; • Mettre en œuvre la gouvernance des CRMEF.	• Améliorer l'efficacité de la sélection des meilleurs profils à travers le concours l'accès au CQE ; • Veiller à l'acquisition du métier avant la titularisation ; • Compléter l'encadrement juridique des CPA ; • Mettre à niveau des CPA en équipement ; • Constitution des équipes pédagogiques et formation de formateurs ; • Elaborer une plateforme de formation à distance ; • Organisation administrative des CRMEF.
Décentralisation	• Parachever le processus de décentralisation et renforcer l'autonomie des AREF tout en les dotant de capacités d'administration et de gestion efficaces ;	• Conception de l'organisation des AREF ; • Elaboration et adoption des projets d'arrêtés portant sur l'organisation

effective	• Clarification des missions et attributions des AREF en vue d'améliorer et de développer leur capacités de gestion ; • Responsabilisation et professionnalisation des conseils d'administration et des comités spécialisés.	- des AREF ; • Nomination et réaffectation des responsables au niveau des AREF et DP ; • Elaboration et adoption de projet de loi modifiant la loi 07.00 créant les AREF.
Statut particulier du personnel de l'éducation et de la formation	• Refonte du statut actuel dans l'objectif d'une réforme éliminant les dysfonctionnements identifiés ; • Définir les métiers de l'éducation et de formation et améliorer la visibilité des parcours professionnelles ; • Mise en place d'une charte de déontologie professionnelle.	• Elaboration d'un projet du statut particulier des métiers de l'éducation et de formation ; • Concertations avec les partenaires sociaux ; • Validation du projet du statut des métiers de l'éducation et de formation ; • Négociation avec les départements ministériels concernés.

Programme 2 :
Obligation de scolarité garantissant équité et qualité

1. La stratégie du programme 2 : Obligation de scolarité garantissant équité et qualité:

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales :

L'engagement de l'Etat envers la généralisation de la scolarisation est renforcé par le Dahir n° 1-00-200 portant **loi n° 04-00 du 25 mai 2000 modifiant et complétant le dahir n° 1 63 071, qui stipule que l'enseignement fondamental constitue un droit et une obligation pour tous les enfants marocains des deux sexes ayant atteints l'âge de 6 ans**. L'Etat marocain s'engage à assurer à ses enfants cet enseignement gratuitement dans le plus proche établissement d'enseignement public de leur lieu de résidence. Les parents et les tuteurs s'obligent de leur part à faire suivre cet enseignement à leurs enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 15 ans révolus.

Ce programme vise l'amélioration du niveau de la généralisation de l'enseignement préscolaire pour la tranche d'âge 4-5 ans, et de la généralisation de l'enseignement primaire et collégial relatif à la tranche d'âge 6 à 15 ans. Ainsi, pour atteindre ces objectifs, le ministère va œuvrer en étroite collaboration avec tous les acteurs éducatifs et tous les partenaires dans les administrations, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour relever le défi de la généralisation dans toutes les régions de notre pays, tout en accordant une importance particulière à la fille en milieu rural et aux enfants à besoins spécifiques et en concentrant les efforts sur les zones enclavées et difficiles.

De plus, des efforts seront déployés pour attirer tous les scolarisés et leur assurer un parcours scolaire continu, assidu et réussi, et ce sur un large champ d'intervention, pour combattre progressivement l'abandon et l'échec scolaire ou la scolarisation discontinue. Pour cela, le ministère accorde la priorité aux mesures suivantes :

1. L'élaboration et la mise en place d'une stratégie intégrée pour l'amélioration du niveau de généralisation de l'enseignement préscolaire à travers le déploiement de mesures et d'indicateurs précis liés essentiellement aux aspects organisationnels et institutionnels, aux partenariats, aux démarches de financement des investissements, à la gestion des classes créées, aux approches de la formation initiale et continue des éducateurs et d'encadrement pédagogique ;

2. La poursuite du programme de création et réhabilitation des établissements scolaires et l'élargissement de sa capacité au niveau des cycles primaire et collégial, tout en accordant la priorité à la création des écoles communautaires et en œuvrant pour le renforcement de la couverture de l'ensemble du territoire national, et ce en se basant sur les résultats de la carte prospective scolaire de la période 2013-2016 et sur une approche de planification ascendante ;
3. Le renforcement des mesures visant la réduction des effets des facteurs socio-économiques sur la scolarisation des enfants. Ces mesures consistent notamment en l'élargissement de l'offre des internats et des cantines scolaires, le développement du programme « Tayssir » et du transport scolaire à travers la mise en place d'une approche intégrée pour le ciblage et la généralisation ;
4. Le déploiement de mesures garantissant l'égalité des chances dans le système éducatif et encourageant la scolarisation des filles en milieu rural et des enfants à besoins spécifiques et des enfants en situation difficile ;
5. Le développement des NTIC dans les établissements scolaires.

La qualité de l'enseignement sera améliorée, à travers la mise en place des approches de l'acte d'enseignement, de l'élaboration des programmes et des curricula pédagogiques, de l'évaluation, de l'orientation et du renforcement de l'enseignement des langues. Il est à noter que ces choix seront soutenus par l'opérationnalisation des mesures retenues dans le programme « Pilotage, gouvernance et renforcement du leadership ».

b. Responsable de programme :

Monsieur le Secrétaire Général du ministère.

c. Acteurs de pilotage :

- Les directeurs et les responsables des structures de l'administration centrale ;
- Les directeurs des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) ;
- Les délégués provinciaux ;
- Les directeurs des établissements scolaires et des centres de formation.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme : Obligation de scolarité garantissant équité et qualité

Plusieurs objectifs sont destinés à ce programme, il s'agit de :

1. Scolariser les enfants de l'âge de 4 à 5 ans ;
2. Scolariser l'ensemble des élèves d'une génération jusqu'à la fin de l'école primaire et les conduire à la maîtrise des compétences ;
3. Scolariser le maximum des élèves au collégial selon des niveaux de compétence attendus ;
4. Fournir aux élèves un enseignement de qualité et un climat propice aux apprentissages.

Objectif 1: Scolariser les enfants de l'âge de 4 à 5 ans

Indicateur 2.1.1 : Taux net de scolarisation au préscolaire (4ans à 5ans)

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux net de scolarisation global	67,8%	57,2%	60%	63%	65,7%
Taux net de scolarisation total urbain	84,8%	73%	71,8%	72,1%	73,3%
Taux net de scolarisation total rural	48,2%	39%	39,7%	40,1%	41,6%
Taux net de scolarisation garçons total	73,4%	63,8%	63,4%	63,9%	64,7%
Taux net de scolarisation filles total	61,8%	50,3%	55%	56,3%	58,1%

Précisions méthodologiques :

Définition : Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau de scolarisation (préscolaire) exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Objet : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné de scolarisation (préscolaire) des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des élèves inscrits dans un niveau donné d'enseignement (préscolaire) qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DCPEP (direction chargé de l'enseignement préscolaire) ;
- DSSP ;
- AREF ;
- Autres départements pilotant l'enseignement du préscolaire.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur donne une vue globale sur l'enseignement préscolaire, mais ne permet pas de mettre le point sur les différents types d'enseignement du préscolaire existants.

Commentaire :

Les effectifs des élèves au préscolaire au titre des années 2014 et 2015 sont de :

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations
Effectif total des élèves au préscolaire traditionnel	488 250	489 953
Effectif total des élèves au préscolaire moderne	187 737	180 270
Effectif total des élèves au préscolaire public	70 304	73 107
total des élèves du préscolaire	745 991	743 330

Le tableau ci-dessus montre que le taux de participation de l'enseignement public dans le préscolaire est encore très faible du fait que la part des élèves de ce type d'enseignement ne dépasse pas 9% de l'ensemble des élèves du préscolaire, en outre le taux de participation l'enseignement préscolaire traditionnelle dépasse 65%.

Indicateur 2.1.2 : indice de parité

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Indice de parité global filles/garçons	78%	79%	80%	81%	82%
Indice de parité global rural/urbain	43%	45%	-	-	-

Précisions méthodologiques :

Définition : Rapport entre la valeur correspondant respectivement au sexe féminin ou au milieu rural et celle correspondant au sexe masculin ou au milieu urbain pour un indicateur donné.

Objet : Mesurer les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes ou entre les milieux en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin ou résidents au milieu rural par comparaison avec les individus de sexe masculin ou du milieu urbain.

Méthode de calcul : Diviser respectivement la valeur d'un indicateur donné chez les individus de sexe féminin ou du milieu rural par la valeur du même indicateur chez les individus de sexe masculin ou du milieu urbain.

Sources de données :

- DSSP ;
- DCPEP ;
- AREF et DP ;
- Autres départements œuvrant dans l'enseignement du préscolaire.

Objectif 2: Scolariser l'ensemble des élèves d'une génération jusqu'à la fin de l'école primaire et les conduire à la maîtrise des compétences

Indicateur 2.2.1 : Taux net de scolarisation au primaire

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux net de scolarisation global	99%	99,1%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation total urbain	100%	98,3%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation total rural	98,1%	99,7%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation garçons total	99,5%	99,7%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation garçons urbain	99,1%	100%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation garçons rural	100%	98,3%	99,5%	100%	100%
Taux net de scolarisation filles total	98,5%	100%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation filles urbain	100%	100%	100%	100%	100%
Taux net de scolarisation filles rural	97,1%	98,5%	99%	99,4%	100%

Précisions méthodologiques :

Définition : Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation (primaire) exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Objet : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation (primaire) des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des élèves inscrits dans un niveau donné d'enseignement (primaire) qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;

- AREF.

Limites de l'indicateur :

Il faut veiller à ce que les redoublants en première année ne soient pas inclus dans le calcul. Cela peut poser un problème surtout pour les enfants qui ont été inscrits à l'école avant d'avoir l'âge officiel et qui redoublent leur première année lorsqu'ils atteignent cet âge.

Commentaire :

Les données relatives aussi bien aux nouveaux élèves qu'à la population utilisée pour le calcul de l'indicateur devront se référer strictement à l'âge officiel d'entrée à l'école. En principe, la valeur de cet indicateur ne devrait pas être supérieure à 100%.

Un taux net de scolarisation élevé dénote un degré élevé de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité. La valeur théorique maximale de ce taux est de 100%. Lorsque le taux net de scolarisation augmente avec le temps, cela signifie que la participation au niveau spécifié d'enseignement s'améliore. Si l'on compare le taux de scolarisation net avec le taux brut, la différence entre les deux taux mesure l'incidence de l'inscription des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé. Si le taux de scolarisation net est inférieur à 100%, la différence entre les pourcentages mesure la proportion des enfants en âge de fréquenter le niveau spécifié d'éducation qui ne sont pas inscrits.

Indicateur 2..2.2 : Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social (internat et cantine scolaires) au primaire :

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social total	35,23%	35,04%	38,03%	38,53%	39,19%
Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social rural	55,9%	56,51%	63,52%	66,11%	68,75%

Précisions méthodologiques :

Définition : l'appui social des élèves couvre un ensemble d'éléments à savoir les internats, les cantines, le transport scolaire, l'uniforme et un million de cartables, mais à ce stade l'indicateur mettra l'accent sur les internats et les cantines scolaires, il s'agit de la part des élèves bénéficiaires de l'appui social (internat et cantines scolaires) par rapport à l'ensemble des élèves.

Objet : Mesurer l'effort consenti en appui social.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves bénéficiaires de l'appui social (internat et cantines scolaires), par l'ensemble des élèves du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction de l'appui social (DAS) ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne permet pas de donner une idée précise sur le rendement des élèves bénéficiaires de l'appui social, en termes de taux de réussite de ces élèves.

Commentaire :

Ce taux reflète les efforts déployés pour lutter contre la déperdition scolaire surtout dans le milieu rural.

À côté des cantines scolaires et des internats, les élèves bénéficient des autres services il s'agit notamment :

- l'initiative royale un million cartables : en 2015/2016 plus de 3 910 000 élèves bénéficieront des cartables et des livres scolaires ;
- programme Tayssir : 828 400 élèves appartiennent à 524 400 familles bénéficient de ce programme ;
- transport scolaire : 122 636 élèves bénéficient du service du transport comme suit :
 - ✓ 30 451 bénéficient des vélos ;
 - ✓ 92 185 bénéficient des bus scolaires.

Indicateur 2.2.3 : Taux d'abandon au primaire

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux global d'abandon scolaire	2,5%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%
Taux d'abandon scolaire garçons	1,8%	1,9%	1,7%	1,6%	1,5%
Taux global d'abandon scolaire filles	3,4%	4%	4%	4%	4%

Précisions méthodologiques :

Définition : Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans un niveau de scolarité dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.

Objet : Évaluer le phénomène de l'abandon scolaire avant l'obtention du diplôme de fin d'études dans une cohorte d'âge et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation.

Méthode de calcul : Additionner les taux de réussite et de redoublement à un niveau de scolarité précis durant une année scolaire donnée et soustraire cette somme de 100 pour obtenir le taux d'abandon scolaire par année d'études.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Le taux d'abandon est calculé sur la base de données concernant les effectifs et les redoublants par année d'études durant deux années scolaires consécutives. Il convient dès lors de vérifier la cohérence des données au fil du temps et entre les années d'études. Ces données peuvent être biaisées. (Exemple : transfert des élèves entre les établissements durant leur parcours scolaire).

Commentaire :

C'est un indicateur-clé pour analyser et prévoir le parcours scolaire des élèves durant le cycle d'enseignement.

En effet, un taux élevé d'abandon scolaire est le signe de problèmes d'efficacité interne dans les systèmes d'éducation. La comparaison des taux entre les années d'études permet d'identifier les années d'études que les politiques doivent cibler en priorité.

Indicateur 2.2.4 : Taux d'obtention du certificat d'études primaires

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions
Taux d'obtention de certificat d'études primaires total	79,94%	76,52%	90%	92%
Taux d'obtention de certificat d'études primaires garçons	77,81%	73,99%	88%	90%
Taux d'obtention de certificat d'études primaires filles	82,35%	79,42%	92%	94%
Taux d'obtention de certificat d'études primaires urbain	84,84%	79,36%	92%	94%
Taux d'obtention de certificat d'études primaires rural	74,24%	73,26%	88%	90%

Précisions méthodologique :

Définition : Nombre des lauréats en 6^{ème} année (dernière année) de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de l'ensemble des élèves de la 6^{ème} année primaire.

Objet : Évaluer le niveau global de la réussite au terme du cycle primaire. Cette mesure reflète les résultats actuels de l'enseignement primaire résultant des années d'études précédentes et des politiques antérieures de l'accès au primaire.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des lauréats en 6^{ème} année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, par l'effectif de la population des élèves de la 6^{ème} année primaire, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies/ CNEE ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Ce taux cache des disparités entre les différentes régions, comme il ne permet pas de donner une idée précise sur les élèves ayant achevé le cycle avec redoublement et ceux ayant achevé le cycle sans redoublement.

Commentaire :

Cet indicateur englobe l'ensemble des élèves de la 6^{ème} année primaire quelque soit leur âges et la durée de séjours dans le cycle.

Indicateur 2.2.5 : Proportion d'élèves atteignant les points de référence PNEA des niveaux scolaires concernés au primaire

Unité	2016 Prévisions ¹
Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base des niveaux concernés du primaire selon le programme PNEA	50%
Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base à la fin de la 4 ^{ème} année primaire selon le programme PNEA	50%
Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base à la fin de la 6 ^{ème} année primaire selon le programme PNEA	50%

Précisions méthodologiques :

Définition : PNEA (Programme National d'Evaluation des Acquis des élèves).

Le programme vise l'évaluation quadriennale des élèves de l'enseignement public et privé des cycles : primaire, et secondaire collégial.

Il s'agit d'une évaluation standardisée dont les instruments de test ont été élaborés par une équipe de spécialistes de contenu. Les tests ont été administrés auprès des élèves des niveaux suivants : la 4^{ème} année et la 6^{ème} année de l'enseignement primaire et la 2^{ème} année et la 3^{ème} année du secondaire collégial.

Les disciplines considérées sont : l'arabe, le français, les mathématiques et les Sciences (y compris la physique-chimie au secondaire collégial).

Objet : Ce taux reflète la performance du système éducatif marocain des domaines d'apprentissage que l'élève est censé maîtriser ainsi que les niveaux taxonomiques afférents au processus d'apprentissage.

Méthode de calcul : Nombre des élèves qui ont pu atteindre un pourcentage (exemple 50%) des objectifs définis rapporté à l'ensemble des élèves du même niveau constituant l'échantillon des élèves participant à l'étude PNEA.

Sources de données :

- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies/ CNEE ;
- DSSP ;
- AREF.

¹ Cette évaluation se réalise une fois tous les 4 ans.

Limites de l'indicateur :

Ce taux cache une grande disparité entre les régions et entre le milieu urbain et rural et même entre les matières scolaires concernées par l'étude à savoir la langue arabe, la langue française, les mathématiques et les sciences.

Commentaire :

Cette évaluation porte sur un échantillon de plus de 6300 élèves par niveau scolaire, proportionnellement répartis selon les régions et le milieu géographique.

Les écoles privées forment une strate à part entière, choisies dans les régions d'implantation. Soit 10 établissements au primaire et 15 au secondaire collégial.

D'autres indicateurs d'ordre international sont également pris en considération pour évaluer la maîtrise des compétences des élèves il s'agit de :

- 1 PIRLS (Programme International de Recherche en Lecture Scolaire) : Enquête, réalisée tous les 5 ans depuis 2001, vise à évaluer les compétences en compréhension de l'écrit des élèves de 4^{ème} année de scolarité obligatoire.
- 2 TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) : Cette étude vise à mesurer les performances en mathématiques et en sciences des élèves de la 4^{ème} année primaire et de la 2^{ème} année secondaire collégiale.

Objectif 3 : Scolariser le maximum des élèves au collégial selon des niveaux de compétence attendus

Indicateur 2.3.1 : Taux net de scolarisation au collégial

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux net de scolarisation global	61%	55,4%	57%	58,6%	60,3%
Taux net de scolarisation urbain	83,2%	75,9%	76,7%	77,5%	78,3%
Taux net de scolarisation rural	33,7%	30,8%	32,9%	35,1%	37,4%
Taux net de scolarisation garçons total	61%	54,1%	55,3%	56,5%	57,7%
Taux net de scolarisation garçons urbain	81,5%	73,3%	73,9%	74,6%	75,2%
Taux net de scolarisation garçons rural	36,4%	31,9%	33,2%	34,7%	36,2%
Taux net de scolarisation filles total	61%	56,6%	58,7%	60,9%	63,1%
Taux net de scolarisation filles urbain	84,9%	78,4%	79,4%	80,5%	81,5%
Taux net de scolarisation filles rural	30,7%	29,6%	32,6%	35,8%	39,3%

Précisions méthodologiques :

Définition: Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation (collège) exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Objet : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation (collège) des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des élèves inscrits dans un niveau donné d'enseignement (collège) qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur:

Certaines difficultés peuvent apparaître lorsqu'on calcule un taux net de scolarisation approchant 100 % :

- Lorsque la date de référence pour l'entrée dans l'enseignement primaire ne coïncide pas avec les dates de naissance de tous les membres de la cohorte scolarisable dans le primaire ;
- Lorsqu'une proportion importante de la population commence la scolarité primaire avant l'âge prescrit et termine, par conséquent, cette scolarité avant l'âge prescrit.

Commentaire :

Un taux net de scolarisation élevé dénote un degré élevé de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité. La valeur théorique maximale de ce taux est 100 %. Lorsque le taux net de scolarisation augmente avec le temps, cela signifie que la participation au niveau spécifié d'enseignement s'améliore. Si l'on compare le taux de scolarisation net avec le taux brut, la différence entre les deux taux mesure l'incidence de l'inscription des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé. Si le taux de scolarisation net est inférieur à 100 %, la différence entre les pourcentages mesure la proportion des enfants en âge de fréquenter le niveau spécifié d'éducation qui ne sont pas inscrits.

Indicateur 2.3.2 : Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social (internats et cantines scolaires) au collégial

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social total	8,13%	7,83%	8,36%	8,98%	9,07%

Précisions méthodologiques :

Définition : l'appui social des élèves couvre un ensemble d'éléments à savoir les internats, les cantines, le transport scolaire, l'uniforme et l'opération un million de cartables. L'indicateur retenu mettra notamment les internats et les cantines scolaires. Il s'agit de la part des élèves bénéficiaires de l'appui social (internat et cantines scolaires) par rapport à l'ensemble des élèves et par rapport aux élèves du rural au collégial.

Objet : Mesurer l'effort consenti en appui social.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'élèves bénéficiaires de l'appui social (internat et cantines scolaires), par l'ensemble d'élèves du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DAS ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne permet pas de donner une idée précise sur le rendement des élèves bénéficiaires de l'appui social, en termes de taux de réussite des élèves bénéficiaires de l'appui social.

Commentaire :

Ce taux reflète les efforts déployés pour lutter contre la déperdition scolaire surtout dans le milieu rural.

Indicateur 2.3.3 : Taux d'abandon au collégial

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Taux global d'abandon scolaire	10,6%	12,2%	12%	11,9%	11,8%
Taux d'abandon scolaire garçons	11,7%	13,6%	13,5%	13,4%	13,3%
Taux global d'abandon scolaire filles	9,2%	10,4%	10,2%	10,1%	9,9%

Précisions méthodologiques :

Définition : Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans un niveau de scolarité dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.

Objet : Évaluer le phénomène de l'abandon scolaire avant l'obtention du diplôme de fin d'études dans une cohorte d'âge et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation.

Méthode de calcul : Additionner les taux de réussite et de redoublement d'un niveau de scolarité précis durant une année scolaire donnée et soustraire cette somme de 100 pour obtenir le taux d'abandon scolaire par année d'études.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Le taux d'abandon est calculé sur la base de données concernant les effectifs et les redoublants par année d'études durant deux années scolaires consécutives. Il convient dès lors de vérifier la cohérence des données au fil du temps et entre les années d'études. Ces données peuvent être biaisées (exemple : transfert des élèves entre les établissements durant leur parcours scolaire).

Commentaire :

C'est un indicateur-clé pour analyser et prévoir le parcours scolaire des élèves durant le cycle d'enseignement.

En effet, un taux élevé d'abandon scolaire est le signe de problèmes d'efficacité interne dans les systèmes d'éducation. La comparaison des taux entre les années d'études permet d'identifier les années d'études que les politiques doivent cibler en priorité.

Indicateur 2.3.4 : Taux d'obtention du certificat d'études collégiales

Unité	2014	2015	2016	2017
	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Taux d'obtention de certificat d'études collégiales total	49,88%	49,51%	58%	60%
Taux d'obtention de certificat d'études collégiales garçons	44,51%	43,78%	52%	54%
Taux d'obtention de certificat d'études collégiales filles	56,63%	56,44%	66%	68%
Taux d'obtention de certificat d'études collégiales urbain	51,4%	50,13%	59%	61%
Taux d'obtention de certificat d'études collégiales rural	45,72%	47,87%	57%	59%

Précisions méthodologiques :

Définition : Proportion des élèves ayant réussi à la 3^{ème} année collégial par rapport au total des élèves de la 3^{ème} année collégial.

Objet : mesurer le rendement du système.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves ayant réussi à la 3^{ème} année collège d'une année T par le nombre des élèves 3^{ème} année collégial de la même année, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies/ CNEE ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Ce taux cache des disparités entre les différentes régions.

Commentaire :

L'amélioration de ce taux conduit à la réalisation de l'objectif qui consiste à porter la part des bacheliers dans une génération à 40%.

Indicateur 2.3.5 : Proportion d'élèves atteignant les points de référence PNEA des niveaux scolaires concernés au collégial

Unité	2016 Prévisions ¹
Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base des niveaux concernés du collège selon le programme PNEA	50%
Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base à la fin de la 2 ^{ème} année collège selon le programme PNEA	50%
Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base à la fin de la 3 ^{ème} année collège selon le programme PNEA	50%

Précisions méthodologiques :

Définition : PNEA (Programme National d'Evaluation des Acquis des élèves).

Le programme vise l'évaluation quadriennale des élèves de l'enseignement public et privé des cycles primaire et secondaire collégial.

Il s'agit d'une évaluation standardisée dont les instruments de test ont été élaborés par une équipe de spécialistes de contenu. Les tests ont été administrés auprès des élèves des niveaux suivants : la 4^{ème} année et la 6^{ème} année de l'enseignement primaire et la 2^{ème} année et la 3^{ème} année du secondaire collégial.

Les disciplines considérées sont : l'arabe, le français, les mathématiques et les Sciences (y compris la physique-chimie au secondaire collégial).

¹ Cette évaluation se réalise une fois tous les 4 ans.

Objet : Ce taux reflète la performance du système éducatif marocain des domaines d'apprentissage que l'élève est censé maîtriser ainsi que les niveaux taxonomiques afférents au processus d'apprentissage.

Méthode de calcul: Nombre des élèves qui ont pu atteindre un pourcentage (exemple 50%) des objectifs définis rapporté à l'ensemble des élèves du même niveau constituant l'échantillon des élèves participant à l'étude PNEA.

Sources de données :

- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies/ CNEE ;
- DSSP ;
- AREF.

Limites de l'indicateur :

Ce taux cache une grande disparité entre les régions et entre le milieu urbain et rural et même entre les matières scolaires concernées par l'étude à savoir la langue arabe, la langue française, les mathématiques et les sciences.

Commentaire :

Cette évaluation porte sur un échantillon de plus de 6300 élèves par niveau scolaire, proportionnellement répartis selon les régions et le milieu géographique.

Les écoles privées forment une strate à part entière, choisies dans les régions d'implantation. Soit 10 établissements au primaire et 15 au secondaire collégial.

Un autre indicateur d'ordre international est également pris en considération pour évaluer la maîtrise des compétences des élèves, il s'agit de TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study), cette étude vise à mesurer les performances en mathématiques et en sciences des élèves de 4^{ème} année primaire et de la 2^{ème} année secondaire collégiale.

Indicateur 2.3.6 : taux des élèves des filières professionnelles au collégial

Cet indicateur sera pris en compte pour calculer le taux des élèves des filières professionnelles au collégial.

Précisions méthodologiques :

Définition : le taux des élèves ayant leurs certificats des études primaires poursuivant leurs enseignements aux filières professionnelles au collégial.

Objet : mesurer les efforts consentis pour encourager la scolarisation dans les filières professionnelles à partir du secondaire collégial.

Méthode de calcul : diviser le nombre des élèves des filières professionnelles dans le collégial sur le total des élèves du même cycle puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction chargée de l'enseignement technique et de la vie scolaire ;
- DSSP ;
- AREF.

Commentaire :

Lors de la présentation de cet indicateur, il faut prendre en compte que la mise en place des filières professionnelles au collégial comme étant une nouvelle mesure parmi les mesures prioritaires, cette mesure n'est opérationnelle qu'à partir de l'année 2015/2016, ce qui signifie que le nombre des élèves dans ces filières sera limité durant les premières années de la mise en œuvre de cette mesure. Ainsi le nombre des élèves au titre de 2015/2016 sera de l'ordre de 450 élèves.

Objectif 4 : Fournir aux élèves un enseignement de qualité et un climat propice aux apprentissages

Indicateur 2.4.1 : Proportion des classes à niveaux multiples

Unité	2014	2015	2016
	Réalisation	Prévision	Prévision
Proportion des classes à niveaux multiples	22,7%	22,9%	23,9%

Précisions méthodologiques :

Définition : cet indicateur représente la part des classes qui englobe plusieurs niveaux d'enseignement à la fois dans une même salle et avec un seul enseignant.

Objet : apprécier la qualité d'encadrement au niveau du primaire.

Méthode de calcul : diviser le nombre de classes multiples par le nombre total des classes au primaire, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Ce taux cache les disparités entre les régions.

Commentaire :

En calculant et en interprétant cet indicateur, il faut prendre en compte le nombre de niveaux et d'élèves par classe.

Indicateur 2.4.2 : Ratio élèves par enseignant au primaire

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Ratio élèves par enseignant primaire global	28	28	28,5	29,2	30
Ratio élèves par enseignant primaire urbain	31	33	33,6	34,1	34,7
Ratio élèves par enseignant primaire rural	25	25	24,9	24,8	24,7

Précisions méthodologiques:

Définition : Le nombre d'élèves inscrits au primaire par chaque enseignant.

Objet : Mesurer le niveau de l'encadrement pédagogique.

Méthode de calcul : Diviser l'effectif total des élèves d'un cycle par l'effectif total des enseignants du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données:

- DSSP;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne tient pas compte des facteurs qui peuvent affecter la qualité de l'enseignement/apprentissage tels que les différences liées à la qualification des enseignants, à leur formation pédagogique, à leur expérience professionnelle, aux méthodes et matériels d'enseignement et aux conditions de travail en classe.

En effet, cet indicateur ne donne pas une idée claire sur les disparités existantes entre les régions et entre les établissements de la même région.

Commentaire :

Un nombre élevé d'élèves par enseignant donne à penser que chaque enseignant doit s'occuper d'un grand nombre d'enfants. Autrement dit, plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, moins est la chance de bénéficier de l'attention de la part de l'enseignant. Il est généralement estimé que des classes moins peuplées permettent à l'enseignant de s'occuper davantage de chaque élève, ce qui peut contribuer à long terme à de meilleurs résultats.

En outre, en calculant et en interprétant cet indicateur, il faut tenir compte de l'existence d'un enseignement à temps partiel, de classes par roulement, de classes ayant des élèves de plusieurs niveaux et d'autres pratiques qui risquent d'influer sur la précision et la signification des chiffres relatifs au nombre d'élèves par enseignant.

Indicateur 2.4.3: Taux d'encombrement au primaire

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions
Taux d'encombrement primaire	7%	8%	11%
Taux d'encombrement primaire urbain	9%	12%	17%
Taux d'encombrement primaire rural	5%	6%	6%

Précisions méthodologiques :

Définition : nombre de classes ayant 41 élèves et plus rapporté au nombre total de classes au primaire.

Objet : Fournir une mesure plus précise sur le niveau d'encombrement des classes pour un cycle donné.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de classes ayant 41 élèves par le nombre total de classes, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne met pas en exergue les disparités existantes entre les régions et entre les établissements de la même région.

Commentaire :

Cet indicateur est très difficile à cerner vu les flux migratoires inattendus de la population d'une part et de l'offre scolaire d'autre part.

Indicateur 2.4.4 : Ratio élèves par enseignant au collégial

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Ratio élèves par enseignant au collégial global	27	27	27,5	28,1	28,7
Ratio élèves par enseignant au collégial urbain	27	27	27,6	28,1	28,7
Ratio élèves par enseignant au collégial rural	27	27	27,5	28	28,6

Précisions méthodologiques:

Définition: Le nombre d'élèves inscrits au collégial rapporté au nombre total d'enseignants du même cycle.

Objet : mesurer le niveau de l'encadrement pédagogique.

Méthode de calcul: Diviser l'effectif total des élèves d'un cycle par l'effectif total des enseignants du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne tient pas compte des facteurs qui peuvent affecter la qualité de l'enseignement/apprentissage tels que les différences liées à la qualification des enseignants, à leur formation pédagogique, à leur expérience professionnelle et leur statut, aux méthodes et matériels d'enseignement et aux conditions de travail en classe.

En effet, cet indicateur ne donne pas une idée claire sur les disparités existantes entre les régions et entre les établissements dans la même région.

Commentaire :

Un nombre élevé d'élèves par enseignant donne à penser que chaque enseignant doit s'occuper d'un grand nombre d'enfants. Autrement dit, plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, moins est la chance de bénéficier de l'attention de la part de l'enseignant.

En outre, en calculant et en interprétant cet indicateur, il faut tenir compte de l'existence d'un enseignement à temps partiel, de classes par roulement, de classes ayant des élèves de plusieurs niveaux et d'autres pratiques qui risquent d'influer sur la précision et la signification des chiffres relatifs au nombre d'élèves par enseignant.

Indicateur 2.4.5 : Taux d'encombrement au collégial

Unité	2014 Prévisions	2015 Prévisions
Taux d'encombrement collégial	27%	29%
Taux d'encombrement collégial urbain	27%	29%
Taux d'encombrement collégial rural	27%	29%

Précisions méthodologiques :

Définition: nombre de classes ayant 41 élèves et plus rapporté au nombre total de classes.

Objet : Fournir une mesure plus précise sur le niveau d'encombrement des classes pour un cycle donné.

Méthode de calcul: Diviser le nombre de classes ayant 41 élèves par le nombre total de classes, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données:

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne met pas en exergue les disparités existantes entre les régions et entre les établissements de la même région.

Commentaire :

Cet indicateur est très difficile à cerner vu les flux migratoires inattendus de la population d'une part et de l'offre scolaire d'autre part.

3. Présentation des projets relatifs au programme Obligation de scolarité garantissant équité et qualité

Les mesures afférentes au programme « Obligation de scolarité garantissant équité et qualité » se présentent ainsi :

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Nouveau cursus pour les quatre premières années du primaire	• Centrer l'action pédagogique des enseignants lors des quatre premières années du primaire sur les compétences et les connaissances de base en lecture, écriture, mathématiques et éveil ; • Instaurer une évaluation systématique des acquis, gérée par les enseignants.	• Définir les compétences de bases à développer au cours des deux premières années du primaire ; • Elaborer des modèles d'activités pédagogiques correspondants à chaque compétence pour chaque niveau scolaire ; • Développer/adapter des outils didactiques diversifiés pour appuyer les activités pédagogiques programmées ; • Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation en deux sessions ; • Elaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des enseignants pour le déploiement de la mesure ; • Constituer une banque de quiz et tests à mettre à la disposition des enseignants pour mesurer l'évolution des acquis de leurs élèves ; • Mener une étude sur l'impact de cette mesure sur la perception de l'école publique primaire par les parents et les enseignants.
Seuils de passage entre les cycles	• Garantir la maîtrise des acquis scolaires nécessaires pour réussir le niveau suivant ; • Relever progressivement les seuils de passage entre niveaux.	• Organiser des séances de formations au profit des enseignants en matière de soutien scolaire, de pédagogie différenciée et d'évaluation ; • Développer, implémenter et disséminer un système d'information spécial ; • Adopter différentes formes de communication.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Renforcement des langues étrangères au secondaire collégial et changement du modèle d'apprentissage	• Adopter de nouvelles approches d'enseignement/ apprentissage des langues ; • Produire des ressources pédagogiques et didactiques adéquates.	• Elaboration de modèles d'activités pédagogiques rénovés et efficaces / Activités de réinvestissement des acquis ; • Expérimentation des modèles d'activités pédagogiques élaborés ; • Développement d'outils pédagogiques diversifiés et appropriés (fascicules, ressources numériques, multimédias...); • Elaboration d'un dispositif de formation sur les TICE; • Actualisation du cursus de formation initiale ; • Formation des inspecteurs et des enseignants des langues étrangères ; • Instauration et réanimation des espaces de réinvestissement des langues ; • Elaboration des nouveaux programmes scolaires des langues étrangères (orientations pédagogiques -syllabus-œuvres littéraires..); • Organisation de sessions d'information et de sensibilisation au profit des directeurs des collèges et partenaires socioprofessionnels ; • Développement de la lecture à travers des activités extrascolaires inhérentes aux nouveaux programmes scolaires (concours - compétitions - olympiades, performances théâtrales - programme ACCESS..).

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Parcours de découverte des métiers	• Permettre aux élèves la découverte des métiers durant les deux dernières années du primaire par l'enrichissement des contenus scolaires ; • Former les enseignants concernés pour dispenser les nouveaux contenus à travers des stages et des formations ; • intégrer les activités pratiques et la découverte des métiers dans des scénarios pédagogiques ; • Sensibiliser les élèves par l'accueil des professionnels de divers secteurs dans les établissements scolaires ; • Faire découvrir aux élèves le monde du travail par l'organisation de visites au milieu professionnel.	• Mettre en place un comité spécialisé de la mesure ; • Identification des écoles pilotes ; • Etablissement de la liste des métiers ; • Capitalisation des actions relatives à la découverte des métiers réalisées dans les différents secteurs.
Parcours collégial professionnel	• Introduire des parcours professionnels au collège ; • Aider les élèves à identifier leurs vocations et mieux les orienter vers les métiers de leur choix ; • Réduire progressivement le nombre de jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification et sans diplôme.	• Identification et choix des collèges et filières • Développement du dispositif pédagogique • Elaboration et signature des conventions de partenariat et de coopération ; • Réhabilitation des collèges et/ou centres (préparation de salles - équipement pour enseignement) ; • Formation sur la gestion et l'encadrement pédagogique ... ; • Mise en place des unités régionales et provinciales ; • Tenue des réunions de sensibilisation avec les différents partenaires aux niveaux régional, provincial et local ; • Diffusion des notes d'information, d'orientation et d'encadrement auprès des écoles primaires.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Amélioration du système d'orientation scolaire et professionnelle	- Garantir une bonne gouvernance du système d'OSP répondant aux aspirations des populations cibles et des différentes parties prenantes ; - Concrétiser l'aide à l'OSP comme droit pour toutes les personnes qui en ont besoin ; - Améliorer la visibilité des parcours d'enseignement et de formation professionnelle, et des métiers pour les différentes catégories de la population cible concernées ; - Améliorer l'orientation des jeunes en vue de limiter les déperditions et favoriser l'employabilité ; - Rapprocher la demande en formation des besoins économiques.	- Mise en place d'un dispositif intégré d'OSP et opérationnel pour toutes les catégories de population cible ; - Intégration de l'OSP dès l'enseignement primaire ; - Organisation des structures d'OSP opérée au niveau central, régional, provincial et local ; - Consécration des ressources humaines suffisantes et professionnalisées à l'OSP ; - Implication institutionnelle des partenaires opérée dans l'OSP ; - Adaptation et mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire régissant l'OSP ; - mise en œuvre d'une stratégie de communication autour des différents mécanismes et prestations d'OSP.
Etablissements d'épanouissement par les langues et les activités culturelles, artistiques	- Allouer des espaces dédiés, permettant à un grand nombre d'élève désireux d'exercer des activités culturelles et artistiques de leur choix ; - Elaboration d'un Dispositif pédagogique des établissements, basé sur l'approche d'animation ; - Dotation de ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des activités des établissements.	- Mise à niveau et équipement des établissements d'épanouissement ; - Organisation des ateliers de partage et d'évaluation d'échange ; - Formation et renforcement des capacités (ateliers).
centres sportifs	- Favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves aux activités physiques et sportives ; - Promouvoir la performance sportive scolaire ; - Renforcer l'éthique et l'éducation à la santé et lutter contre les comportements déviants.	- Détermination des critères des centres et choix des centres sportifs ; - Production d'un Programme de formation des intervenants des Centres Sportifs concernant les gestionnaires/coordonnateurs, enseignants/animateurs, directeurs, inspecteurs,...) ; - Formation au niveau central des ressources humaines ; - Production d'un guide de jeux adapté aux centres sportifs.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Réhabilitation des établissements scolaires	• Amélioration des conditions de scolarisation surtout dans les zones enclavées.	• Réfection des bâtiments et équipements scolaires ; • Dotation de l'ensemble des établissements scolaire en infrastructures de base ; • Rénovation architecturale surtout par le remplacement des salles en préfabriqué présentant des risques sanitaires (amiante) ; • Pérenniser l'entretien du Patrimoine Scolaire par la maintenance préventive.
Extension de l'offre scolaire	• Revoir le dispositif de planification en tenant compte des changements pédagogiques et de la problématique de l'efficacité de la gestion des ressources ; • Élaborer le cadrage national de l'offre scolaire et procéder à sa déclinaison aux niveaux régional et provincial ; • Amélioration des conditions d'accès des enfants en situation d'handicap.	• Mise à niveau de la Chaîne de planification • Adaptation et optimisation des Modèles d'offres scolaires ; • Mise en place d'un Système d'information géographique de planification et de pilotage ; • Réalisations des constructions scolaires ; • Dresser une cartographie actualisée par région en effectifs et catégories d'handicap.
Enseignement préscolaire	• Définir un cadre normatif référentiel pour le préscolaire et sa régulation en tenant compte des spécificités locales et régionales ainsi que des modèles opérationnels ; • Etablir un plan prospectif financier et opérationnel de l'extension de l'enseignement préscolaire.	• Elaboration de normes, d'un référentiel national et d'un cahier des charges pour les autorisations d'ouverture et d'extension • Mise en place d'un dispositif viable d'encadrement et de contrôle des établissements du préscolaire ; • Désignation d'une tutelle claire et unique pour le préscolaire.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Accompagnement et formation par l'action	• Accompagner les nouveaux sortants des CRMEF pour faciliter leur insertion professionnelle ; • Accompagner les enseignants en exercice pour améliorer leurs pratiques de classe • Encourager les enseignants à pratiquer les innovations pédagogiques ; • Appuyer le partage et l'échange des expériences entre les enseignants.	• Organisation d'un atelier de lancement des travaux de production du dispositif d'accompagnement ; • Organisation d'une rencontre d'information et de communication avec les AREF au sujet du dispositif produit ; • Désignation des zones pilotes de la mesure (10 % des établissements de chaque AREF) ; • Formation des comités de sélection des accompagnateurs ; • Organisation des ateliers de partage d'échange d'expériences entre les enseignants ; • Mise en place d'une plate-forme sur le portail du Ministère pour partage et échange d'expériences entre les enseignants.
Management des écoles	• Renforcer les attributions et améliorer les procédures de sélection des cadres de l'administration pédagogique ; • Renforcer Les capacités managériales des chefs d'établissements, et mettre en œuvre Le dispositif « projet d'établissement(PE) ».	• Elaborer un guide de management des établissements scolaires ; • Evaluation et réajustement du guide ; • Elaboration d'outils et de moyens de sélection ; • Préparation d'une plateforme de formation à distance ; • Réviser les critères de sélection des cadres administratives ; • Mettre en place une plateforme informatique de suivi du PE et des activités des CPP.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Intégrité et valeurs à l'école	• Renforcer la mobilisation autour de l'école et promouvoir les valeurs de citoyenneté et valoriser les bonnes pratiques ; • Mettre en place et/ou redynamiser les structures et développer et/ ou adapter les outils et approches pédagogiques pour changer les comportements intolérables.	• Organiser des manifestations et campagnes de sensibilisation au niveau national, régional et provincial ; • Organiser des concours et décerner des prix pour les enseignants et label écoles moins d'absence ; • Réviser les rôles et missions et constitution des conseils de l'établissement (Conseil de gestion, conseil de classes, associations...); • Généraliser les cellules d'écoute et de médiation et les clubs éducatifs de la citoyenneté et des droits de l'homme ; • Former les personnes chargées de l'écoute et de la médiation ; • Organisation d'un atelier de présentation des résultats et de partage en les AREF ; • Organiser des concours au profit des clubs de citoyenneté ; • Elaboration/actualisation des textes et notes de cadrage relatif aux devoirs et droits ; • Installation des caméras de surveillance dans l'établissement scolaire.

Programme 3 :
**Enseignement qualifiant et post secondaire pour la
promotion de l'individu et de la société**

1. La stratégie du programme 3 : Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La Charte Nationale d'Education et de Formation vise, dans son article 28-c la rétention des élèves au secondaire qualifiant ainsi « 60% des élèves inscrits en 1ère année de l'école primaire doivent parvenir en fin d'enseignement secondaire qualifiant et 40% à l'obtention du baccalauréat, à l'horizon 2011 ».

En outre, dans son article 122, la charte nationale d'éducation et de formation met le point sur la promotion de l'excellence « Mise à contribution des établissements autonomes d'enseignement secondaire prévus à l'article 123 ci-dessous, dans la sélection : l'encouragement et l'orientation des éléments excellents ».

D'un autre côté, la charte nationale d'éducation et de formation préconise, dans son article 124, la création de nouvelles filières de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) «A l'instar des classes préparatoires mathématiques supérieures et mathématiques spéciales, des classes préparatoires en lettres, sciences humaines et sociales, biologie, droit et économie seront créées...».

C'est là l'objet de ce programme qui vise l'élargissement de la base de l'enseignement secondaire qualifiant et post bac. Ainsi, pour atteindre cet objectif, le ministère œuvre en étroite collaboration avec tous les acteurs éducatifs et tous les partenaires dans les administrations, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour relever le défi dans toutes les régions de notre pays, tout en accordant une importance particulière à la fille surtout en milieu rural et en concentrant les efforts sur les zones enclavées et difficiles.

De plus, des efforts sont déployés d'une part pour attirer tous les scolarisés et leur assurer un parcours scolaire continu, assidu et réussi, et d'autre part, pour combattre progressivement l'abandon et l'échec scolaire ou la scolarisation discontinue. Pour cela, le ministère accorde la priorité à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- La poursuite du programme de création des établissements scolaires et l'élargissement de sa capacité au niveau du secondaire qualifiant et post secondaire (CPGE, BTS) ;

- La poursuite de la réhabilitation des établissements scolaires, la mise en place des infrastructures non disponibles, le renouvellement du mobilier scolaire, l'acquisition des équipements de base et des outils didactiques et la mise en place d'un système de maintenance préventive permettant de maintenir la qualité de ces moyens et outils pédagogiques ;
- Le renforcement des mesures visant la réduction des effets des facteurs socio-économiques sur la scolarisation des élèves. Ces mesures consistent notamment en l'élargissement de l'offre des internats ;
- Promotion de l'enseignement technique afin d'encourager la demande, et permettre aux élèves d'acquérir des compétences et des capacités professionnelles facilitant leur intégration dans le marché de l'emploi.

2. Responsable de programme

Monsieur le Secrétaire Général.

3. Acteurs de pilotage

- Les directeurs et les responsables des structures d'administration centrale ;
- Les directeurs des académies régionales d'éducation et de formation et les délégués ;
- Les directeurs des établissements scolaires et des centres de formation.

2 Objectifs et indicateurs de performance du programme : Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société

Trois objectifs sont assignés à ce programme et qui traduisent l'ambition du système d'élever le niveau de formation de l'ensemble des élèves du qualifiant et du post secondaire à savoir :

- Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants ;
- Assurer aux élèves des enseignements de qualité au qualifiant et au post secondaire ;
- Favoriser la promotion individuelle et sociale des jeunes à l'issue de leur scolarité au secondaire qualifiant.

Objectif 1 : Conduire le maximum des jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants

Indicateur 3.1.1 Taux net de scolarisation au qualifiant

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux net de scolarisation global	33,2%	32,8%	34,8%	37%	39,3%
Taux net de scolarisation total urbain	54,3%	52,4%	54,7%	57%	59,4
Taux net de scolarisation total rural	8,5%	9,4%	10,8%	12,5%	14,4%
Taux net de scolarisation garçons total	30,8%	31,3%	33,6%	36%	38,5%
Taux net de scolarisation garçons urbain	50,7%	50,2%	52,9%	55,8%	58,8%
Taux net de scolarisation garçons rural	8,6%	9,7%	11,2%	12,9%	14,9%
Taux net de scolarisation filles total	35,7%	34,4%	36,2%	38,1%	40,1%
Taux net de scolarisation filles urbain	57,9%	54,7%	56,4%	58,2%	60,1%
Taux net de scolarisation filles rural	8,5%	9%	10,4%	12%	13,9%

Précisions méthodologiques

Définition : Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation (qualifiant) exprimé en pourcentage de la population correspondante.

Objet : Fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation (qualifiant) des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.

Méthode de calcul: Diviser le nombre des élèves inscrits dans un niveau donné d'enseignement (qualifiant) qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Certaines difficultés peuvent apparaître lorsqu'on calcule un taux net de scolarisation approchant 100 % :

- Lorsque la date de référence pour l'entrée dans l'enseignement primaire ne coïncide pas avec les dates de naissance de tous les membres de la cohorte scolarisable dans le primaire ;
- Lorsqu'une proportion importante de la population commence la scolarité primaire avant l'âge prescrit et termine, par conséquent, cette scolarité avant l'âge prescrit.

Commentaire :

Un taux net de scolarisation élevé dénote un degré élevé de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité. La valeur théorique maximale de ce taux est 100 %. Lorsque le taux net de scolarisation augmente avec le temps, cela signifie que la participation au niveau spécifié d'enseignement s'améliore. Si l'on compare le taux de scolarisation net avec le taux brut, la différence entre les deux taux mesure l'incidence de l'inscription des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé. Si le taux de scolarisation net est inférieur à 100 %, la différence entre les pourcentages mesure la proportion des enfants en âge de fréquenter le niveau spécifié d'éducation qui ne sont pas inscrits.

Indicateur 3.1.2 : part des élèves en retard

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
part des élèves en retard d'une année	25,2%	34,5%	36,2%	37,8%	39,6%
part des élèves en retard de plus d'une année	35,6%	38,6%	38%	37,4%	36,9%

Précisions méthodologiques :

Définition : il s'agit des élèves ayant redoublé une année ou plus pendant les trois cycles d'études

Objet : mesurer l'efficacité du système éducatif.

Méthode de calcul : diviser le nombre des élèves de la 3^{ème} année du qualifiant ayant un retard d'une année / de plus d'une année pendant les trois cycles d'études par le nombre total des élèves de la 3^{ème} année du qualifiant puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur cache les disparités entre les cycles et les branches en matière de redoublement.

Indicateur 3.1.3 : Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social (internat) au qualifiant

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Proportion des bénéficiaires des services de l'appui social total	6,77%	6,54%	6,46%	6,51%	6,52%

Précisions méthodologiques :

Définition : l'appui social des élèves couvre un ensemble d'éléments à savoir les internats, les cantines, le transport scolaire, l'uniforme et l'opération un million de cartables. L'indicateur retenu mettra notamment les internats et les cantines scolaires. Il s'agit de la part des élèves bénéficiaires de l'appui social (internat et cantines scolaires) par rapport à l'ensemble des élèves et par rapport aux élèves du rural au qualifiant.

Objet : Mesurer l'effort consenti en appui social.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves bénéficiaires de l'appui social (internat et cantines scolaires), par l'ensemble des élèves du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DAS ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne permet pas de donner une idée précise sur le rendement des élèves bénéficiaires de l'appui social, en termes de taux de réussite de ces élèves.

Commentaire :

Ce taux reflète les efforts déployés pour lutter contre la déperdition scolaire surtout dans le milieu rural. Il est à noter que durant la période 2014/2018, le nombre des bénéficiaires des internats connaîtra une augmentation concrète de l'ordre de 20%.

Indicateur 3.1.4 : Taux d'abandon au qualifiant

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux d'abandon scolaire global	11,9%	13,9%	14,4%	14,9%	15,4%
Taux d'abandon scolaire garçons	11,6%	14,3%	14,8%	15,4%	15,9%
Taux d'abandon scolaire filles	12,1%	13,6%	13,9%	14,3%	14,7%

Précisions méthodologiques :

Définition : Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans un niveau de scolarité dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.

Objet : Évaluer le phénomène de l'abandon scolaire avant l'obtention du diplôme de fin d'études dans une cohorte d'âge et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation. De plus, c'est un indicateur-clé pour analyser et prévoir le parcours scolaire des élèves durant le cycle d'enseignement.

Méthode de calcul : Additionner les taux de promotion et de redoublement un niveau de scolarité précis durant une année scolaire donnée et soustraire cette somme de 100 pour obtenir le taux d'abandon scolaire par année d'études. Il convient de soustraire le taux de survie de 100 pour obtenir le taux cumulé d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Le taux d'abandon est calculé sur la base de données concernant les effectifs et les redoublants par année d'études durant deux années scolaires consécutives. Il convient dès lors de vérifier la cohérence des données au fil du temps et entre les années d'études. Ces données peuvent être biaisées (exemple : transfert des élèves entre les établissements durant leur parcours scolaire).

Commentaire :

Cet indicateur est un indicateur-clé pour analyser et prévoir le parcours scolaire des élèves durant le cycle d'enseignement.

En effet, un taux élevé d'abandon scolaire est le signe de problèmes d'efficacité interne dans les systèmes d'éducation. La comparaison des taux entre les années d'études permet d'identifier les années d'études que les politiques doivent cibler en priorité.

Indicateur 3.1.5 : Taux de réussite au baccalauréat

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions
Taux d'obtention du baccalauréat des élèves scolarisés	57,12%	63,17%	65%	67%
Taux d'obtention du baccalauréat des élèves scolarisés (garçons)	54,25%	60,45%	62%	64%
Taux d'obtention du baccalauréat des élèves scolarisés (filles)	60,18%	66,01%	67%	68%
Taux de réussite des élèves des filières scientifiques et techniques	61,8%	67,9%	69,7%	71,7%

Précisions méthodologiques :

Définition : Proportion des élèves ayant réussi au baccalauréat par rapport au total des élèves de la 3^{ème} année du qualifiant.

Objet : mesurer le rendement du système.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves ayant réussi au baccalauréat d'une année t par le nombre total des élèves de la 3^{ème} année du qualifiant de la même année, puis multiplier le résultat par 100.

Source de données :

- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies/ CNEE ;
- DSSP ;
- Direction chargée de l'enseignement et technique et de la vie scolaire ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Ce taux cache des disparités entre les différents pôles de séries, entre régions et entre les milieux (urbain et rural).

Commentaire :

Cet indicateur ne tient pas en compte les candidats libres. Seuls les candidats scolarisés sont concernés par les efforts consentis par l'Etat en matière de scolarisation. S'agissant des pôles, on peut citer :

- Pôle littéraire et originel contient les séries suivant :
 - Séries des Lettres et des sciences humaines (option lettre et option sciences humaines) ;
 - Séries de l'enseignement originel (العلوم الشرعية وعلوم اللغة).
- Pôle des séries scientifiques et techniques et contient les séries suivantes :
 - séries des sciences expérimentales (options : PC, SVT et sciences agronomiques) ;
 - Séries des sciences mathématiques ;
 - Série des sciences de l'économie et de gestion ;
 - Séries sciences des techniques mécaniques ;
 - Séries des sciences des techniques électriques ;
 - Série des arts appliqués.

Indicateur 3.1.6 Taux d'achèvement des trois cycles

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux d'achèvement des trois cycles sans redoublement global	10,1%	8,6%	8,7%	8,7%	8,7%
Taux d'achèvement des trois cycles sans redoublement garçons	6,5%	5,3%	5,3%	5,2%	5,2%
Taux d'achèvement des trois cycles sans redoublement filles	16,4%	14,7%	14,9%	15,1%	15,3%
Taux d'achèvement des trois cycles avec redoublement global	34,6%	30%	30%	30,1%	30,1%
Taux d'achèvement des trois cycles avec redoublement garçons	28,1%	23,7%	23,6%	23,6%	23,5%
Taux d'achèvement des trois cycles avec redoublement filles	41,8%	37,2%	37,3%	37,4%	37,4%

Précisions méthodologiques :

Définition: C'est la proportion des élèves d'une cohorte inscrits en 1^{ère} année primaire qui atteignent la fin du cycle ou qui achèvent le cycle.

Objet : mesurer le rendement scolaire.

Méthode de calcul : En appliquant les taux d'écoulement observés à une cohorte fictive de 1000 élèves, on calcule la proportion des élèves qui ont atteint la fin du cycle. L'une des manières d'approcher ce taux est le calcul du rapport suivant :

$$\frac{\text{Elèves nouveaux de la 3^{ème} année du qualifiant}}{\text{population de 17 ans}} \times 100$$

Source de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Indicateur 3.1.7 : Part des effectifs des classes des filières scientifiques et techniques

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions
Part des effectifs des classes des filières scientifiques et techniques total	60,9%	62%	61,9%	62,3%
Part des effectifs des classes des filières scientifiques et techniques garçons	62,1%	61,9%	61,6%	61,6%
Part des effectifs des classes des filières scientifiques et techniques filles	60,8%	61,8%	62,5%	63,3%

Précisions méthodologiques :

Définition : Proportion des élèves des classes des filières scientifiques et techniques par rapport au total des élèves du qualifiant.

Objet : mesurer l'effort déployé pour encourager les filières scientifiques et techniques.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves des classes des filières scientifiques et techniques par le nombre total des élèves du qualifiant, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction chargée de l'enseignement technique et de la vie scolaire ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Indicateur 3.1.8 : taux des élèves des sections internationales du baccalauréat marocain

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
-------	----------------------	----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
nombre des élèves sections internationales du baccalauréat marocain	-	9662	26.759	30.000	34.000
Taux de réussite des élèves sections internationales du baccalauréat marocain	-	1%	2,4%	2,7%	-

Précisions méthodologiques :

Définition : ce taux représente les élèves poursuivant leurs études des matières scientifiques et techniques, au qualifiant, en langues française ou anglaise ou espagnole.

Objet : mesurer l'effort déployé par le ministère dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques par des langues internationales.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves des sections internationales du baccalauréat marocain par le nombre total des élèves du qualifiant, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction des curricula ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Commentaire :

Lors de la présentation de cet indicateur, il faut prendre en compte que la mise en place des sections internationales du baccalauréat marocain comme étant une nouvelle mesure parmi les mesures prioritaires, cette mesure n'est opérationnelle qu'à partir de l'année 2015/2016, ce qui signifie que le nombre des élèves dans ces filières sera limité durant les premières années de la mise en œuvre de cette mesure.

Indicateur 3.1.9 : taux des élèves du baccalauréat professionnel

Le nombre des élèves de ces filières au titre de 2014/2015 a atteint 163 élèves, alors que ce nombre atteindra 3326 élèves au titre de 2016.

Précisions méthodologiques :

Définition : ce taux représente les élèves poursuivant leurs études dans les filières professionnelles au qualifiant.

Objet : mesurer l'effort déployé par le ministère pour l'encouragement de la formation professionnelle.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves des filières professionnelles par le nombre total des élèves du qualifiant, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- Direction chargée de l'enseignement technique et de la vie scolaire ;
- DSSP ;
- AREF et DP.

Commentaire :

Lors de la présentation de cet indicateur, il faut prendre en compte que la mise en place des du baccalauréat professionnel comme étant une nouvelle mesure parmi les mesures prioritaires, cette mesure n'est opérationnelle qu'à partir de l'année 2015/2016, ce qui signifie que le nombre des élèves dans ces filières sera limité durant les premières années de la mise en œuvre de cette mesure.

Objectif 2: Assurer aux élèves des enseignements de qualité au qualifiant et au post secondaire

Indicateur 3.2.1 : Ratio élèves par enseignant au qualifiant

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Ratio élèves par enseignant au qualifiant public	20	19	18,7	18,4	18,08

Précisions méthodologiques :

Définition : nombre d'élèves inscrits au qualifiant rapporté au nombre total d'enseignants du même cycle.

Objet : mesurer le niveau de l'encadrement pédagogique.

Méthode de calcul : Diviser l'effectif total des élèves d'un cycle par l'effectif total des enseignants du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne tient pas compte des facteurs qui peuvent affecter la qualité de l'enseignement/apprentissage tels que les différences liées à la qualification des enseignants, à leur formation pédagogique, à leur expérience professionnelle et leur statut, aux méthodes et matériels d'enseignement et aux conditions de travail en classe.

En effet, Cet indicateur donne une vue globale sur le nombre d'élèves par enseignant mais ne permet pas de faire la distinction entre les branches et les disciplines.

Commentaire :

Un nombre élevé d'élèves par enseignant donne à penser que chaque enseignant doit s'occuper d'un grand nombre d'enfants. Autrement dit, plus le nombre d'élèves par enseignant est élevé, moins est la chance de bénéficier de l'attention de la part de l'enseignant.

Indicateur 3.2.2 : Taux d'encombrement (41 et plus) au qualifiant

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Taux d'encombrement total	28,9%	22,9%	22%	21,1%	20,3%

Précisions méthodologiques :

Définition : nombre de classes ayant 41 élèves et plus rapporté au nombre total de classes.

Objet : Fournir une mesure plus précise sur le niveau d'encombrement des classes pour un cycle donné.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de classes ayant 41 élèves par le nombre total de classes, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données:

- DSSP ;
- AREF et DP.

Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne met pas en exergue les disparités existantes entre les régions et entre les établissements de la même région.

Commentaire :

Cet indicateur est très difficile à cerner vu les flux migratoires inattendus de la population d'une part et de l'offre scolaire d'autre part.

Indicateur 3.2.3 : Ratio élèves par enseignant au post secondaire

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations
Ratio élèves par enseignant aux CPGE	7,86	8

Précisions méthodologiques :

Définition : le nombre d'élèves inscrits aux CPGE et BTS rapporté au nombre total d'enseignants du même cycle.

Objet : mesurer le niveau de l'encadrement pédagogique.

Méthode de calcul : Diviser l'effectif total des élèves d'un cycle par l'effectif total des enseignants du même cycle, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- CNIPE

Objectif 3 : Favoriser la promotion individuelle et sociale des jeunes à l'issue de leur scolarité au secondaire qualifiant

Indicateur 3.3.1 : taux de poursuite des études des bacheliers

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations
effectifs des élèves des CPGE total	7 800	8 063
taux de poursuite des études des bacheliers dans les CPGE	4%	4%
effectifs des élèves des BTS total	4 200	4 110
taux de poursuite des études des bacheliers dans les BTS	2%	2%
effectifs des nouveaux étudiants dans les universités	184 743	195 600
taux de poursuite des études des bacheliers dans les universités	90%	85%

Précisions méthodologiques :

Définition : Les élèves ayant obtenu leur baccalauréat et sont inscrits dans les CPGE et les BTS et les universités.

Objet : mesurer l'effort consentis pour encourager la scolarisation post secondaire.

Méthode de calcul : diviser le nombre des nouveaux bacheliers inscrits dans les CPGE ou BTS ou les universités sur le nombre total des nouveaux bacheliers puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- CNIPE ;
- DETVS.

Limites de l'indicateur :

Le nombre des élèves inscrits dans les CPGE et les BTS est tributaire de la capacité d'accueil de ces centres.

Indicateur 3.3.2 : Taux de réussite au concours national d'accès aux grandes écoles

Unité	2014 Réalizations	2015 Réalizations
Taux de réussite au concours national d'accès aux grandes écoles	62,4%	72%

Précisions méthodologiques

Définition: il s'agit des élèves ayant réussis les classes préparatoires et qui ont pu accéder aux grandes écoles.

Objet : mesurer la capacité d'accueil des grandes écoles.

Méthode de calcul : diviser le nombre des élèves qui ont intégré les grandes écoles sur le nombre des élèves qui ont réussi les examens des classes préparatoires.

Sources de données :

- CNIPE.

Limites de l'indicateur :

Le nombre des élèves qui ont pu accéder aux grandes écoles est tributaire de la capacité d'accueil de ces écoles.

Commentaire :

Il est à noter que le taux de réussite des élèves au concours national d'accès aux grandes écoles est lié à la capacité d'accueil de ces écoles, l'amélioration de ce taux nécessite l'extension de l'offre.

3. Présentation des projets relatifs au programme Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société :

Les mesures afférentes au programme « Enseignement qualifiant et post secondaire pour la promotion de l'individu et de la société » se présentent ainsi :

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Sections internationales du baccalauréat marocain	• Offrir plus d'occasions aux élèves du secondaire qualifiant pour améliorer leur niveau de maîtrise des langues étrangères ; • Adapter l'ingénierie pédagogique aux choix et aux exigences d'un enseignement bilingue ; • Permettre aux lycéens de maîtriser davantage une langue étrangère (Français, Anglais ou Espagnole) dans le cadre d'enseignements des autres disciplines ; • Mettre à niveau la qualification linguistique des enseignants ; • Adapter le système d'évaluation et d'orientation aux cursus d'enseignement bilingue.	• Mise en place des structures d'accueil pour l'extension progressive du modèle d'enseignement bilingue ; • Développement des contenus pédagogiques et renforcement de l'enseignement des langues étrangères ; • Renforcement des compétences des enseignants et des personnels d'encadrement chargés des classes des Sections internationales du baccalauréat marocain.
Baccalauréat professionnel	• Renforcer le rapprochement entre le système d'éducation et de formation et le marché du travail ; • Etendre et valoriser davantage la voie professionnelle dans le système d'éducation et de formation ; • Ouvrir aux diplômés de la voie professionnelle les possibilités de poursuite d'études et de formations secondaires et supérieures.	• Identification et validation des filières en partenariat avec les partenaires concernés ; • Mise en réseaux des établissements et, en cas de besoins, leurs moyens en commun ; • Elaboration du dispositif pédagogique (pour les nouvelles filières) ; • Elaboration des textes, notes et documents de cadrage : actualisation des textes (pour les filières non existantes).

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Amélioration du système d'orientation scolaire et professionnelle	- Garantir une bonne gouvernance du système d'OSP répondant aux aspirations des populations cibles et des différentes parties prenantes ; - Concrétiser l'aide à l'OSP comme droit pour toutes les personnes qui en ont besoin ; - Améliorer la visibilité des parcours d'enseignement et de formation professionnelle, et des métiers pour les différentes catégories de la population cible concernées ; - Améliorer l'orientation des jeunes en vue de limiter les déperditions et favoriser l'employabilité ; - Rapprocher la demande en formation des besoins économiques.	- Mise en place d'un dispositif intégré d'OSP et opérationnel pour toutes les catégories de population cible ; - Intégration de l'OSP dès l'enseignement primaire ; - Organisation des structures d'OSP opérée au niveau central, régional, provincial et local ; - Consécration des ressources humaines suffisantes et professionnalisées à l'OSP ; - Implication institutionnelle des partenaires opérée dans l'OSP ; - Adaptation et mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire régissant l'OSP ; - mise en œuvre d'une stratégie de communication autour des différents mécanismes et prestations d'OSP.
Etablissements d'épanouissement par les langues et les activités culturelles, artistiques	- Allouer des espaces dédiés, permettant à un grand nombre d'élève désireux d'exercer des activités culturelles et artistiques de leur choix ; - Elaboration d'un Dispositif pédagogique des établissements, basé sur l'approche d'animation ; - Dotation de ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des activités des établissements.	- Mise à niveau et équipement des établissements d'épanouissement ; - Organisation des ateliers de partage et d'évaluation d'échange ; - Formation et renforcement des capacités (ateliers).
centres sportifs	- Favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves aux activités physiques et sportives ; - Promouvoir la performance sportive scolaire ; - Renforcer l'éthique et l'éducation à la santé et lutter contre les comportements déviants.	- Détermination des critères des centres et choix des centres sportifs ; - Production d'un Programme de formation des intervenants des Centres Sportifs concernant les gestionnaires/coordonnateurs, enseignants/animateurs, directeurs, inspecteurs,...) ; - Formation au niveau central des ressources humaines (gestionnaires/coordonnateurs et professeurs d'EPS animateurs des Centres Sportifs + directeurs + Inspecteurs) ; - Production d'un guide de jeux adapté aux centres sportifs.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Entreprenariat et esprit d'initiative	• Disposer d'une stratégie pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative (cycle d'enseignement-matière(s)-formateurs-évaluation ; • Rapprocher l'école et l'entreprise (une participation commune des acteurs concernés : enseignants et cadres des entreprises) ; • Initier les jeunes à l'entrepreneuriat ; • Faire découvrir à l'élève son potentiel, ses talents et ses capacités à entreprendre et à prendre des risques mesurés.	• Evaluer les expériences du Ministère avec INJAZ et Fondation Bank Al Maghrib pour capitaliser sur les réalisations ; • Identifier les intervenants potentiels/ état des lieux et partage des expériences (stratégies-programmes outils-approches-ciblage...).
Réhabilitation des établissements scolaires	• Amélioration des conditions de scolarisation surtout dans les zones enclavées.	• Réfection des bâtiments et équipements scolaires ; • Dotation de l'ensemble des établissements scolaire en Infrastructures de Base ; • Rénovation architecturale surtout par le remplacement des salles en préfabriqué présentant des risques sanitaires (amiante) ; • Pérenniser l'entretien du Patrimoine Scolaire par la maintenance préventive.
Extension de l'offre scolaire	• Revoir le dispositif de planification en tenant compte des changements pédagogiques et de la problématique de l'efficacité de la gestion des ressources ; • Élaborer le cadrage national de l'offre scolaire et procéder à sa déclinaison aux niveaux régional et provincial ; • Amélioration des conditions d'accès des enfants en situation d'handicap.	• Mise à niveau de la Chaîne de planification • Adaptation et optimisation des Modèles d'offres scolaires ; • Mise en place d'un Système d'information géographique de planification et de pilotage ; • Réalisations des constructions scolaires ; • Dresser une cartographie actualisée par région en effectifs et catégories d'handicap.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Accompagnement et formation par l'action	• Accompagner les nouveaux sortants des CRMEF pour faciliter leur insertion professionnelle ; • Accompagner les enseignants en exercice pour améliorer leurs pratiques de classe • Encourager les enseignants à pratiquer les innovations pédagogiques ; • Appuyer le partage et l'échange des expériences entre les enseignants.	• Organisation d'un atelier de lancement des travaux de production du dispositif d'accompagnement ; • Organisation d'une rencontre d'information et de communication avec les AREF au sujet du dispositif produit ; • Désignation des zones pilotes de la mesure (10 % des établissements de chaque AREF) ; • Formation des comités de sélection des accompagnateurs ; • Organisation des ateliers de partage d'échange d'expériences entre les enseignants ; • Mise en place d'une plate-forme sur le portail du Ministère pour partage et échange d'expériences entre les enseignants.
Management des écoles	• Renforcer les attributions et améliorer les procédures de sélection des cadres de l'administration pédagogique ; • Renforcer Les capacités managériales des chefs d'établissements, et mettre en œuvre Le dispositif « projet d'établissement(PE) ».	• Elaborer un guide de management des établissements scolaires ; • Evaluation et réajustement du guide ; • Elaboration d'outils et de moyens de sélection ; • Préparation d'une plateforme de formation à distance ; • Réviser les critères de sélection des cadres administratives ; • Mettre en place une plateforme informatique de suivi du PE et des activités des CPP.

Mesures prioritaires	Objectifs	Actions
Intégrité et valeurs à l'école	• Renforcer la mobilisation autour de l'école et promouvoir les valeurs de citoyenneté et valoriser les bonnes pratiques ; • Mettre en place et/ou redynamiser les structures et développer et/ ou adapter les outils et approches pédagogiques pour changer les comportements intolérables.	• Organiser des manifestations et campagnes de sensibilisation au niveau national, régional et provincial ; • Organiser des concours et décerner des prix pour les enseignants et label écoles moins d'absence ; • Réviser les rôles et missions et constitution des conseils de l'établissement (Conseil de gestion, conseil de classes, associations...) ; • Généraliser les cellules d'écoute et de médiation et les clubs éducatifs de la citoyenneté et des droits de l'homme ; • Former les personnes chargées de l'écoute et de la médiation ; • Organisation d'un atelier de présentation des résultats et de partage en les AREF ; • Organiser des concours au profit des clubs de citoyenneté ; • Elaboration/actualisation notes de cadrage et des textes relatifs aux devoirs et droits ; • Installation des caméras de surveillance dans l'établissement scolaire.

Programme 4 : Education non formelle

1. La stratégie du programme éducation non formelle:

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La charte nationale d'éducation et de formation dans le levier 2, et dans son article 31, considère que la catégorie des jeunes de moins de 20 ans et qui n'ont pas eu la possibilité de fréquenter l'école ou qui l'ont abandonnée à un âge précoce, ce qui a induit leur retour à l'analphabétisme, a besoin d'une seconde chance dans le cadre de l'éducation non formelle.

Et dans son article 36, la charte affirme que l'éducation non formelle est destinée « A l'intention de la catégorie des jeunes non scolarisés ou déscolarisés, âgés de 8 à 16 ans, un programme national intégral d'éducation non formelle doit être mis en œuvre pour assurer leur alphabétisation. Cette opération doit viser l'acquisition par ces jeunes des connaissances nécessaires et leur offrir une deuxième chance d'insertion ou de réinsertion dans les cycles d'éducation-formation, en mettant en place les passerelles qui leur permettent l'accès à ces cycles, conformément aux articles 43 et 44. Cette catégorie doit bénéficier de programmes intensifs, selon une organisation pédagogique tenant compte de ses besoins spécifiques et réduisant les facteurs qui ont entravé la scolarisation ou qui ont causé l'abandon précoce de l'école ».

Le Maroc a réalisé de grands progrès ces dernières années dans la lutte contre la non-scolarisation et la déscolarisation des jeunes. Il continue d'appuyer l'extension des actions réalisées, en particulier pour les filles, et consolider les efforts pour garantir un apprentissage durable et des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, notamment, pour les jeunes déscolarisés.

Le projet de l'école de la 2^{ème} chance a été lancé en 1997 en tant que nouvelle approche qui se matérialise sous la forme d'une école qui se dirige vers l'enfant cible à la place de l'offre scolaire traditionnelle, tout en offrant une 2^{ème} chance d'éducation et de formation pour les enfants non scolarisés dans le but de leur réinsertion dans le tissu de la formation et de la production. La réalisation du programme de l'éducation non formelle s'exécute à travers des partenariats avec les ONG qui se caractérisent par la proximité et la capacité de s'adapter avec les spécificités des enfants cibles.

Depuis l'année scolaire 2005/2006 et après les recommandations du comité ministériel de lutte contre l'analphabétisme et L'ENF, l'intervention préventive de L'ENF contre la déscolarisation et

l'analphabétisme en aval à travers la mise en place d'un programme de veille éducatif pour lutter contre l'abandon scolaire.

La Direction de l'éducation non formelle a mis en place le programme de rescolarisation et insertion des enfants non scolarisés dont l'objectif est d'offrir une éducation de base aux enfants non scolarisés ou déscolarisés en vue de leur insertion dans l'enseignement formel ou dans les filières de formation par apprentissage et d'initiation à la formation professionnelle, tout en alimentant une approche préventive qui vise l'instauration de la veille éducative pour lutter contre l'abandon scolaire et l'accompagnement scolaire des insérés.

En vue de tirer profit des expériences des autres pays, le MENFP a signé plusieurs conventions de partenariat avec des organisations internationales « UNESCO, UNICEF... ». D'autres projets bilatéraux ont été également développés, principalement, le projet de coopération entre le Maroc et l'Agence Espagnole de la Coopération internationale pour le Développement (AECID) pour le soutien de la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation non formelle et un conséquent appui technique de l'Union Européenne pour l'accompagnement de l'extension de l'offre et la revue des axes de la mise en œuvre de la stratégie pour améliorer la qualité de l'offre.

Il est à noter que l'éducation non formelle est destinée à un large public d'enfants privés du droit à l'éducation, un cumul de 800 000 enfants sous l'âge de l'obligation scolaire auquel s'ajoute plus de 100 000 élèves qui quittent l'école avant la fin du cycle fondamental.

En effet, la non scolarisation est due à la conjugaison de facteurs multiples dont :

- Des causes liées à l'offre scolaire (infrastructures défaillantes, insuffisance des ressources humaines, qualité de l'offre pédagogique et manque d'attractivité de l'école) ;
- Des facteurs d'ordre social (dont notamment la pauvreté, les flux migratoires internes, la désagrégation de la famille et l'éloignement) ;
- Les limites « naturelles ou objectives » de la généralisation de la scolarisation (3 à 6% du public cible ne peut être atteint du fait du développement de l'offre et des caractéristiques de certaines catégories du public cible à groupes et personnes à besoins spécifiques.

Pour répondre à la multiplicité de ces facteurs, l'éducation non formelle agit dans un double sens :

- En amont pour attaquer la déscolarisation à la source, en contribuant à l'instauration de la veille éducative à travers des mécanismes de prévention, d'accompagnement d'écoute et d'intermédiation ;
- En complémentarité de l'offre éducative obligatoire à travers l'école de la 2ème chance destinée aux enfants à la marge du système avec une organisation et une approche différente basée sur la proximité, la flexibilité et l'adaptation.

Ainsi, le programme de l'éducation non formelle, en concertation, en harmonisation et en complémentarité avec l'éducation formelle (programme 2), intervient par la mise en place de deux approches, l'une préventive et l'autre curative.

Ainsi, des efforts restent à fournir pour réaliser les objectifs de ce programme à travers plusieurs mesures dont notamment :

- L'extension de l'offre de l'ENF ;
- La préparation de nouveau curricula selon les besoins ;
- L'encadrement des différents intervenants ;
- L'amélioration de la qualité des apprentissages ;
- La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

b. Responsable de programme

Monsieur le secrétaire général.

c. Acteurs de pilotage

- Académies régionales de l'éducation formation ;
- Délégations provinciales du MENF ;
- Les départements et les ONG partenaires...

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Les principaux objectifs ciblés par ce programme sont :

- Assurer la rescolarisation et la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés ou déscolarisés (8-11 ans) qui souhaitent reprendre le parcours normal du système formel ;

- Préparer les enfants et les jeunes (12-15 ans) qui le souhaitent à entreprendre un apprentissage ou une formation professionnels et offrir aux jeunes (15-20 ans) des programmes d'initiation aux métiers et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle ;
- Accompagner les élèves insérés dans le formel provenant de l'école de la deuxième chance et consolider la mobilisation communautaire avec la sensibilisation des acteurs pour l'insertion directe des déscolarisés.

Objectif 1 : assurer la rescolarisation et la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés ou déscolarisés (8-11 ans) qui souhaitent reprendre le parcours normal du système formel

Indicateur 4.1.1 : Nombre d'enfants non scolarisés ou déscolarisés (8-11 ans) inscrits et réinsérés selon la composante (RSS)¹

Unité	2014	2015	2016	2017	2018
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Nombre des enfants (8-11) ans qui sont en dehors du système scolaire	63 350	61 177	50 220	33 373	22 634
Nombre d'enfants inscrits (RSS/ 8-11 ans)	23 241	23 000	23 000	20 000	20 000
Taux d'insertion par la composante RSS	32%	34%	35%	35%	35%
Dont filles	48 %	54%	54%	54%	54%

Précisions méthodologiques :

Définition : Nombre d'enfants déscolarisés et non scolarisés de 8 à 11 ans inscrits dans l'école de la deuxième chance/ modèle d'école non formelle RSS et réinsérer dans le système formel.

Objet : renseigne sur la carte des bénéficiaires dans le projet E2C-NG/RSS.

Méthode de calcul : le taux d'insertion peut être calculé en divisant le nombre des insérés en année (N) dans le système formel par l'effectif total (N-1) des inscrits dans le projet E2C-NG/RSS en modalité partenariat.

Sources de données :

- DENF ;
- AREF et Délégations.

¹ Pour plus de précisions, voir le détail dans les sous indicateurs et dans la présentation des projets du programme éducation non formelle.RSS, il s'agit de la recolarisation pour l'insertion dans le système scolaire.

Commentaire :

Au cours de l'année scolaire 2012/2013, le nombre d'enfants inscrits dans ce projet a atteint 45 267 bénéficiaires y compris 27 045 bénéficiaires du Cycle ISTIDRAK qui concerne les classes ne disposant pas d'enseignants surtout dans la région de Sous Massa Draa. L'intervention de l'ENF à travers le Cycle ISTIDRAK n'est qu'à titre provisoire.

A cet effet, et dans le cadre de l'amélioration de la qualité du projet, la Direction a maintenu les objectifs prévisionnels dudit projet aux alentours de 25 000 inscrits.

Objectif 2 : Préparer les enfants et les jeunes (12-15 ans) qui le souhaitent à entreprendre un apprentissage ou une formation professionnels et Offrir aux jeunes (15-20 ans) des programmes d'initiation aux métiers et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle

Indicateur 4.2.1 : Nombre d'enfants non scolarisés ou déscolarisés (12-15 ans) inscrits et réinsérés selon la composante (PIP)¹

Unité	2014	2015	2016	2017
	Réalisations	Réalisations	Prévision	Prévision
Nombre des enfants (12-15) ans qui sont en dehors du système scolaire	336 200	272 953	226 464	199 706
Nombre d'enfants inscrits (PIP/12-15 ans)	25 000	26 000	29 000	30 000
Taux d'insertion par la composante PIP	30%	35%	40%	40%
Dont filles	54%	54%	54%	54%

Précisions méthodologiques :

Définition : Nombre d'enfants déscolarisés et non scolarisés de 12- 15 ans inscrits dans l'école de la deuxième chance/ modèle d'école non formelle PIP qui vise la mise à niveau et l'initiation aux métiers pour l'insertion dans la formation professionnelle ou l'orientation vers le retour au collégial.

Objet : renseigne sur la carte des bénéficiaires dans le projet E2C-NG/PIP.

¹ Pour plus de précisions, voir le détail dans les sous indicateurs et dans la présentation des projets du programme éducation non formelle.PIP, il s'agit de la préparation à l'insertion professionnelle.

Méthode de calcul : Le Taux d'insertion peut être calculé en divisant le nombre des insérés en année N dans la formation professionnelle ou orientés vers le retour au collégial par l'effectif total des inscrits (N-1) dans le projet E2C-NG1/PIP.

Sources de données :

- DENF ;
- AREF et Délégations.

Indicateur 4.2.2 : Nombre d'enfants non scolarisés ou déscolarisés (15-20 ans) inscrits et réinsérés selon la composante (PVP)²

Unité	2014 Réalizations	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision
Nombre des enfants (15-20) ans qui sont en dehors du système scolaire	722 834	597 290	444 374	303 414
Nombre d'enfants inscrits (PVP/15-20 ans) (phase pilote)	200	400	800	800
Taux d'insertion par la composante PVP	-	40%	40%	50%
Dont filles	54%	54%	54%	54%

Précisions méthodologiques :

Définition : Nombre d'enfants déscolarisés et non scolarisés de 15-20 ans inscrits dans l'école de la deuxième chance/ modèle d'école non formelle PVP qui vise la mise en place des écoles non formelles Nouvelle génération « PVP » pilotes avec 4 AREF : (Fès Boulemane-Taza Alhoceima Taounate- l'Oriental et Tadla Azilal) pour les 15-20 ans.

Objet : renseigne sur la carte des bénéficiaires dans le projet E2C-NG/PVP.

Méthode de calcul : le taux d'insertion peut être calculé en divisant le nombre des insérés en année (n-1) dans la vie active par l'effectif total des inscrits dans le projet E2C-NG/PVP.

Sources de données :

- DENF ;
- AREF et Délégations.

¹ Nouvelle Génération

² Pour plus de précisions, voir le détail dans les sous indicateurs et dans la présentation des projets du programme éducation non formelle.PVP, il s'agit de la préparation à l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes 15 ans – 20 ans.

Objectif 3 : Accompagner les élèves insérés dans le formel provenant de l'école de la deuxième chance et consolider la mobilisation communautaire avec la sensibilisation des acteurs pour l'insertion directe des déscolarisés

Indicateur 4.3.1 : Nombre d'enfants insérés à travers l'opération caravane

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Nombre d'enfants insérés à travers l'opération caravane	30 174	32 000	32 000	32 000	32 000

Précisions méthodologiques :

Définition : il s'agit du nombre d'enfants insérés dans le système formel à travers l'opération caravane.

L'opération caravane est une action de mobilisations des acteurs pour la réinscription et la réinsertion des enfants recensés dans le système formel ou dans l'école de la deuxième chance. Il permet d'identifier les enfants à insérer immédiatement dans le système formel et ceux qui doivent être orientés vers les classes de E2C ou l'insertion professionnelle. Les enfants insérés immédiatement font l'objet d'un suivi par l'administration (Etablissements scolaires et délégations).

Objet : renseigne sur l'effort déployé pour la réinscription des enfants déscolarisés.

Méthode de calcul : Nombre d'enfants réinsérés dans le système éducatif formelle à travers l'opération caravane et la mobilisation sociale.

Sources de données :

- DENF ;
- AREF et Délégations ;
- Etablissements scolaires.

Indicateur 4.3.2 : Nombre d'élèves accompagnés

Unité	2014 Réalisations	2015 Réalisations	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Nombre d'élèves accompagnés	3104	2700	2800	2800	2800
Dont % filles	52%	52%	52%	52%	52%
Taux de réussite des élèves accompagnés	98%	98%	100%	100%	100%

Précisions méthodologiques :

Définition : Nombre d'élèves accompagnés par l'action de l'accompagnement scolaire. Cette action cible les élèves de l'E2C réinsérés dans le système formel, les élèves insérés immédiatement à travers l'opération caravane et les filles de la transition (primaire collégial).

Le taux de réussite est le nombre des élèves réussis qui ont bénéficié de l'ACS par rapport au nombre total des élèves accompagnés.

Objet : renseigne sur l'effort déployé pour assurer la réinscription et la rétention des bénéficiaires de l'accompagnement scolaire dans le système formel.

Méthode de calcul : Le taux de réussite des bénéficiaires de l'accompagnement éducatif se calcule par la division du nombre des bénéficiaires qui ont réussis leurs examens par le nombre total des bénéficiaires, puis multiplier le résultat par 100.

Sources de données :

- DENF ;
- AREF et Délégations ;
- Etablissements scolaires.

Commentaire :

L'atteinte des valeurs ciblées **est** conditionnée par la disponibilité du budget nécessaire.

Indicateur 4.3.3 : Nombre des élèves de l'E2C bénéficiant de l'appui social

Unité	2014	2015	2016	2017
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Prévisions
Nombre des élèves de l'E2C bénéficiant de l'appui social	48 200	49 400	49 800	50 800

Précisions méthodologiques :

Définition : Nombre des élèves de l'E2C bénéficiant de l'appui social (Tayssir, cantine scolaire).

Objet : renseigne sur l'effort consenti pour inciter les enfants non scolarisés et déscolarisés à fréquenter l'école de l'E2C.

Méthode de calcul : recenser le nombre d'enfants inscrits dans l'E2C bénéficiant de l'appui social.

Sources de données :

- DENF ;
- AREF et DP ;
- Etablissements scolaires.

3. Présentation des projets relatifs au programme éducation non formelle :

Projet 4 1 : développement de la veille éducative par la mobilisation communautaire et appui éducatif par les ONG

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'approche préventive, il vise le maintien des élèves dans le système scolaire ou leur réintégration dans une scolarité normale. Le rôle des dispositifs de ce projet est de repérer, évaluer les facteurs et de proposer un accompagnement (tutorat, soutien pédagogique et accompagnement éducatif, orientation vers un service extérieur, assainir l'entourage des écoles du phénomène de la non scolarisation, mobilisation communautaire...).

Ce projet se décline en deux composantes :

- **La veille éducative par la mobilisation communautaire :**

Elle consiste à un soutien aux écoles visant à instaurer et opérationnaliser les cellules de veille au sein des établissements scolaires et la mobilisation et l'implication de la communauté (parents et familles, élus, autorités locales, ONG...) dans les affaires de l'éducation de ses enfants via des initiatives à caractère préventif afin d'éviter ou d'écarter les facteurs qui entravent la scolarité régulière des élèves et d'y porter des solutions locales adéquates.

Elle se concrétise par quatre actions :

- **Opérationnalisation de la cellule de veille** : via le suivi personnalisé des élèves à risque, la sensibilisation, et la mobilisation des différents intervenants (enseignants, collectivités, ONG...);
- **Opération Child to Child** : c'est une action de sensibilisation des différents acteurs à l'importance de la scolarisation. Elle couvre tous les établissements primaires impliqués pour le recensement des enfants non scolarisés et déscolarisés, elle renseigne sur la carte de ciblage des enfants non scolarisés et déscolarisés. Le taux d'établissements scolaires impliqués dans l'opération child to child est de 65% et la cible est d'atteindre 80% dans les cinq (5) années à venir ;
- **Opération caravane** : c'est une action de mobilisation des acteurs pour la réinscription et la réinsertion des enfants recensés dans le système formel ou dans l'école de la deuxième chance. Il permet d'identifier les enfants à insérer immédiatement dans le système formel

et ceux qui doivent être orientés vers les classes de E2C ou l'insertion professionnelle. Les enfants insérés immédiatement font l'objet d'un suivi par l'administration (Etablissements scolaires et délégations). Cette opération permet de renseigner sur l'effort déployé pour la réinscription des enfants déscolarisés. L'opération caravane a permis d'intégrer 18 484 enfants, la cible visée est de 32 000 enfants.

- **Youth Speak** : c'est une opération de la recherche des causes de l'abandon et de décrochage scolaire réalisée par les jeunes élèves. Elle vise plus spécifiquement des collèges. Ainsi, le nombre de collèges impliqués dans l'opération *youth speak* est de 40 et la cible visée est de 150 collèges dans les 4 années à venir.

- **L'appui éducatif par les ONG**

Il se compose de trois actions :

- **Accompagnement scolaire (ACS)** : C'est une action post E2C destinée aux enfants insérés dans l'école formelle pour une meilleure intégration et les aider à réussir leur parcours scolaire. Il vise aussi les filles de la transition inter-cycle surtout en milieu rural qui connaît un grand taux d'abandon et de non réinscription et les élèves insérés immédiatement par l'opération caravane. Cette action cible aussi les enfants immigrés inscrits dans l'école formelle pour réussir l'intégration éducative. C'est une forme de tutorat qui assure une médiation entre l'élève, sa famille et l'école. Elle tente de répondre aux insuffisances de l'environnement scolaire et social du public cible. Cette action a été mise en œuvre depuis l'année scolaire 2010/2011 dans 4 AREF pilotes financée dans le cadre de la coopération Maroco-Espagnole : Oriental ; Taza -Hoceima ; Tanger-Tétouan et Souss-Massa-Draa en partenariat avec les associations œuvrant dans les domaines socio-éducatifs. Le ministère a élargi cette action dans la région de Meknès Tafilalet et surtout dans la délégation d'Er-Rachidia pour l'année scolaire (2012/2013).
- **L'appui pédagogique par les ONG** : C'est une action qui consiste à dispenser un soutien scolaire, entre autres, aux élèves bénéficiaires de l'E2C, ce projet vise à réduire le taux d'abandon dans les écoles E2C. Il est mis en œuvre selon trois modalités :
 - Le soutien des élèves en difficultés dans les écoles et collèges prioritaires par les ONG (en dehors du volume horaire hebdomadaire) ;

- Le soutien des bénéficiaires de l'E2C par les ONG (en dehors du volume horaire hebdomadaire) ;
- Soutien à distance (TV, NTIC).
- **L'appui social au profit des bénéficiaires de l'E2C** : La catégorie d'enfants ciblée par le programme de L'ENF se caractérise par une situation socio-économique vulnérable, par conséquent, elle a besoin des services de l'appui social plus que les autres, et dans un souci d'équité et d'égalité de chance tel que recommandé par le conseil supérieur de l'éducation conformément à l'avis consultatif n°03/2009 et la note ministérielle n°080/14 du 08 juin 2014. Cette opération permet d'offrir un appui social aux bénéficiaires du programme de L'ENF (programme TAYSSIR, bourse...).

CONTRAINTES DU PROJET :

- les contraintes de ce projet portent sur la généralisation de l'opération Child to Child (actuellement 50% des établissements sont couverts), l'ampleur des données collectées et la lourdeur de leur exploitation. La performance de l'opération caravane est limitée par les capacités d'accueil des établissements (30 000 réinscrits et insérés parmi les 150 000 recensés) et les contraintes sociales et individuelles des enfants recensés ;
- les contraintes budgétaires ne permettent pas de réaliser l'extension du projet à toutes les AREF et le coût unitaire actuel s'avère insuffisant pour une meilleure qualité ;
- Insuffisance des capacités pédagogiques en matière de médiation et de gestion de projets (ONG, accompagnateurs, etc.).

SOURCE DE FINANCEMENT :

L'accompagnement scolaire est financé par le budget général de l'Etat et la coopération espagnole.

Projet 4 2 : développement de l'école de la 2^{ème} chance - nouvelle génération (E2C-NG)

Ce projet s'inscrit dans l'approche curative de l'éducation non formelle, il est mis en œuvre depuis 1997. Il constitue une éducation de base pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés de moins de 16 ans afin de les insérer soit dans l'éducation formelle soit dans les filières d'initiation à la formation professionnelle et dans la vie active. Le projet est évolutif selon les besoins du public cible. Selon la nouvelle stratégie de l'ENF, le projet E2C évolue vers les modèles E2C-NG en diversifiant l'offre éducative et professionnelle vers le public cible jusqu'à l'âge de 20 ans en application des dispositions de la charte (levier 2, article 31-c).

Il cible différentes catégories d'enfants et de jeunes (en situation difficile, en situation de travail, issus de l'immigration, enfants et jeunes des localités enclavées dans le milieu rural, ...), en leur offrant une éducation de base durant une année, deux ou trois années selon leur profil et le type d'insertion souhaité, la rescolarisation pour les enfants de (8-11 ans), la mise à niveau éducative est couplée avec une préprofessionnalisation pour les enfants de (12-15ans) et une orientation à l'insertion dans la formation professionnelle et la vie active pour les plus âgés (15ans à 20 ans).

Ce projet est mis en œuvre selon deux modalités :

- Le partenariat avec les ONG subventionnées ou en formule de parrainage ;
- Le cycle de rattrapage « Istidrak » assuré au niveau des écoles publiques formelles pour une rescolarisation rapide des enfants en rupture de scolarité et une intervention dans les écoles afin de limiter le risque de rupture de scolarité suite au manque d'enseignants.

Ce projet se décline en trois composantes selon le modèle d'école non formelle à savoir :

- Rescolarisation pour l'insertion dans le système scolaire (RSS) : Il consiste en un cycle de rattrapage (Istidrak) qui vise les enfants de 8-11 ans avec l'école comme opérateur de base (la veille éducative vient en appui à l'école) ;
- Préparation à l'insertion professionnelle, ou l'orientation vers le collégial pour les 12-15 ans (PIP) : Ce modèle de mise à niveau scolaire et d'initiation aux métiers est basé sur le projet personnel d'insertion et l'orientation vers le type d'insertion désiré par l'enfant et sa famille. Il

visé la réinsertion dans le collège ou dans la FP (formation par apprentissage ou formation dans les centres de la formation professionnelle) ;

- Préparation à l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes 15 ans – 20 ans (PVP) : Il prépare la certification et vise l'insertion dans une activité productive- métier, entrepreneur, emploi ou activité génératrice de revenu, et ce avec un accompagnement sous forme de tutorat (maître de stage).

CONTRAINTES DU PROJET :

Le projet de l'école de la deuxième chance est limité par certaines contraintes notamment :

- Difficulté de ciblage, la dispersion géographique et hétérogénéité de la population cible ;
- Budget insuffisant (Insuffisance des ressources allouées, faible coût de la subvention) ;
- incapacité des associations partenaires de mobiliser des fonds pour compléter les subventions accordées par le Département et leur manque de professionnalisme ;
- fragilité du statut des animateurs et un fort turn-over ;
- Problème de l'appropriation du modèle pédagogique adopté à l'ENF par les animateurs ;
- Insuffisance des capacités pédagogiques et managériales des intervenants (ONG, animateurs...) ;
- Absence de la certification des acquis des élèves de l'ENF et problème de passerelle et des opportunités d'insertion ;
- Retard des décaissements des tranches de la subvention dans les délais prévus. Ceci est lié à la lourdeur des procédures.

SOURCE DE FINANCEMENT :

Il est financé par des subventions allouées aux AREF.

Conclusion

Le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (éducation nationale) considère que la mise en œuvre de la réforme de la loi organique des finances constitue un levier de la réforme des politiques publiques relatives à l'éducation et à la formation. Dans ce cadre, cette réforme est de nature à intégrer une nouvelle perspective d'une gouvernance financière axée sur la performance tout en mettant en relief les efforts consentis et les contraintes rencontrées.

La mise en œuvre effective de la réforme du système d'éducation et de formation partant de la traduction de la vision stratégique de réforme en programmes et projets opérationnels ainsi que la mise en œuvre des mesures prioritaires. Ce chantier de réforme nécessite un cadre de financement stable, résilient et libéré du diktat de l'annualité budgétaire ainsi que la mobilisation des différentes parties prenantes.

La rareté des ressources financières allouées au ministère implique :

- La poursuite des efforts déployés pour un emploi rationnel des ressources alloués au département à travers :
 - ✓ Des nouvelles modalités de gestion (modèle des écoles communautaire...);
 - ✓ Mobilisation des partenaires potentiels et le renforcement de la convergence des politiques publiques.
- L'exploitation rationnelle du cadre institutionnel et du système de gestion développé des :
 - ✓ Académies en tant qu'établissements publics responsables de la gestion éducative au niveau régional ;
 - ✓ Régions à travers les nouvelles compétences octroyées dans le cadre de la régionalisation avancée.
- Mobilisation des ressources additionnelles autres que le budget général limité :
 - ✓ Diversification des sources de financement notamment la contribution des collectivités territoriales ;
 - ✓ Encouragement de l'investissement privé dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
 - ✓ Mobilisation sociétale durable autour de la nouvelle école marocaine ;

- ✓ Développement de système de contractualisation et de partenariat public-privé ;
- ✓ Diversification des sources de financement externes.

Dans ce cadre, comme cela a été réitéré par le conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique à travers la nouvelle vision stratégique de réforme 2015-2030, la réussite de la réforme du système d'éducation et de formation engage le soutien de toutes les forces vives de la Nation (État, collectivités locales, syndicats, société civile et politique, intellectuels...).

Ainsi, le conseil recommande de traduire le contenu de la vision stratégique de la réforme « Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion 2015-2030 » sous forme d'une loi-cadre adoptée par le parlement, qui fera foi d'un contrat national engageant l'ensemble des forces citées dans sa mise en œuvre et le suivi régulier de son parcours et de ses réalisations.